

1 ANTICIPER

« Qu'est-ce qui peut servir de boussole ? L'anticipation de la menace elle-même ! C'est seulement dans les premières lueurs de son orage qui nous vient du futur, dans l'aurore de son ampleur planétaire et dans la profondeur de ses enjeux humains, que peuvent être découverts les principes éthiques, desquels se laissent déduire les nouvelles obligations correspondant au pouvoir nouveau » (Hans Jonas, Le principe responsabilité).

Tout est dit. Il nous faut déployer politiquement cette assertion de Jonas pour donner aujourd'hui un sens aux « nouvelles obligations » que doivent assumer les Verts. Les signataires de ce texte estiment que, parmi les grandes menaces globales, la plus immédiatement dommageable est la crise des hydrocarbures dont les origines géologique, économique et géopolitique entraîneront d'immenses conséquences dans tous les domaines (voir la contribution « Analyser »). Nous en apercevons l'avènement dans la situation au Moyen-Orient et la hausse des cours du baril, ainsi qu'avec la multiplication des signes du changement climatique. L'addiction de notre monde au pétrole est telle que personne n'échappera au triple choc. Sans anticipation de celui-ci, sans orientation décidée vers la sobriété, les plus faibles, ici comme au sud, seront frappés par les collapsus plus ou moins violents qui se produiront.

En conséquence, l'apprentissage de la sobriété orientera les propositions et les actions des Verts. La politique de sobriété, individuelle et collective, peut être succinctement décrite comme une perspective d'autosuffisance décentralisée, par minimisation des

échanges de matières et d'énergie, une mobilisation générale de la société autour d'un système sobre, démocratique et solidaire.

Quatre dimensions peuvent structurer l'espace en devenir des sociétés de sobriété : l'autosuffisance locale et régionale, la décentralisation géographique des pouvoirs, la relocalisation économique par la vérité des coûts environnementaux et sociaux, la coordination démocratique et les garanties vitales pour tous.

1. L'autosuffisance concerne l'indépendance économique, au sens physique de « produire ce que l'on consomme ». Les premiers secteurs organisés pour l'autosuffisance régionale devront être l'agriculture et l'alimentation, l'énergie et les transports, de telle sorte que l'ensemble humain concerné puisse accroître ses marges de manœuvres.

2. La décentralisation des pouvoirs, c'est-à-dire l'équilibre régional visé sera mesuré par le niveau de maîtrise qu'auront les habitants sur le fonctionnement et l'évolution du territoire et de l'organisation qui les portent, notamment sur les cycles naturels de sustentation de la vie (eau, carbone, azote, phosphore...).

3. La relocalisation économique indique la possibilité régionale, outre les domaines agriculture-alimentation et énergie-transports, de pourvoir éventuellement à la production et à la consommation dans d'autres secteurs.

Aujourd'hui, le dumping social et environnemental des délocalisations est porté par un coût dérisoire du transport mondialisé. La crise énergétique impliquera une certaine relocalisation européenne des activités de fabrication, pour

des raisons de coût du transport et de sécurité. Dans les sociétés de sobriété, il s'agit de concevoir, à une échelle régionale, la fabrication d'objets assez élaborés par des unités indépendantes des multinationales. La réglementation des échanges physiques extérieurs implique l'abandon du critère de rentabilité aux prix du marché mondial au profit de critères et de valeurs intérieurs adaptés à l'objectif de sobriété. Cette protection nouvelle est un moyen nécessaire de résister aux ravages du choc énergétique et d'intégrer les coûts environnementaux et sociaux dans l'économie. Elle ne doit pas être comprise comme une limitation des échanges culturels.

4. La coordination démocratique. La description du régime économique régional d'une telle réallocation de ressources exige études et débats. Seul un immense effort collectif, tendu vers l'objectif de sociétés sobres ci-dessus esquissé, pourra décrire cet avenir désirable et construire de nouveaux contrats sociaux. Cependant, une contrainte immédiate est celle du cadre de solidarité permettant d'affronter les évolutions dramatiques possibles. Il faut poser le principe de minima sociaux en termes quantitatifs – et non monétaires – pour des produits ou des services de première nécessité : se nourrir, se chauffer, se déplacer. Les différences de revenu entre riches et pauvres seront ainsi réduites par cette modalité de la justice sociale.

A l'échelon international enfin, les Verts appelleront les Nations Unies à convenir aujourd'hui d'un Protocole basé sur les objectifs de garantie, pour les pays pauvres, d'importation d'un minimum de pétrole ; d'interdiction de tirer profit de la pénurie pétrolière ; d'incitation aux économies d'énergie ; de stimulation des énergies renouvelables.

ANTICIPER [SUITE]

Signataires :

Alsace :

Fernique Jacques, Hauss Yves, Sonzogni Djamil,
Stoeckel Hugues.

Aquitaine :

Colocoloff Chantal, Cuisset Jenofa, Daverat Michel,
De Marco Monique, Guénée Mireille,
Mayereau Louisette, Pinat Itziar.

Basse-Normandie :

Bosquet Daniel, Marie Mickaël, Poncet Jean-Marc,
Veret Jean-Luc.

Bourgogne :

Durnerin Christine.

Bretagne :

Bernard Dominique, Chéradame Anne,
Cochet Céline, Le Boulicaut Jocelyne,
Mermet Laurence, Provault Patrick.

Centre :

Labes Christian, Ronceray Dominique, Soler Thierry.

Champagne-Ardenne :

Crouzot Gérard, Joannesse Raymond, Joly Gérard,
Joly Stéphane.

Franche-Comté :

Guyet Hubert, Voynet Dominique.

Île-de-France :

Agier-Cabanes Isabelle, Alluchon Mathilde,
Amedro Alain, Atallah Marie, Barrau Christophe,
Bastard Luc, Bertola Christian, Boissel Gérard,
Boÿer Géraldine, Candelier Catherine,
Caplat Jacques, Catahier Syrine,
Chaimovitch Patrick, Chaplain Mathias,
Cloarec Dominique, Cochet Yves, Contat Franck,
Dacheux Jean-Pierre, Dedieu Dominique,
Deffarge Sophie, Delcombre François,
Delmas Anne-Marie, Denjean Jean-Marc,
Dorange Alain, Dubarry Francis,
Dumesnil Jean-Luc, Dussart Dominique, Eloi Armand,
Ferreira Lino, Filippetti Aurélie, Flipo Fabrice,
Franjou Patrick, Girard Pascale, Gohier Patrice,
Grard Marie-Aleth, Héron Bernard,
Kerckhove Stéphan, Komitès Pénélope, Lapp Karim,
Ledoux Eric, Le Duc Jean-Patrick, Le Port Corinne,
Loichot Elisabeth, Lowczyk Olivier, Mathis Sophie,
Mercier Jean-Jacques, Meslé Patrick,
Nguyên Van Thuy, Pagès Olivier, Pompili Barbara,
Portugal Maria, Poulteau Eva, Ranguin Cécile,
Salvi Philippe, Sébert-Montels Stéphane,
Serne Pierre, Sinaï Agnès, Souben Jean-Yves,
Souben Tania, Stoeber Pierre, Tarraud Bruno,
Turbelin Dominique, Valois Raymond,
Vampouille Michel, Vicherat Philippe,

Villard Christine, Yonnet Franck.

Languedoc-Roussillon :

Angot Rémi, Chartrand Frédérique, Comps Michèle,
Iordanoff Aliocha, Iordanoff Sylvain,
Laisné Jean-Marc, Pasquet Corinne,
Robert Noyon Sabine, Thiebaut Geneviève,
Triboulet Pomme.

Limousin :

Guérineau Jean-Luc.

Lorraine :

Poncelet Philippe.

Midi-Pyrénées :

Brozio Brigitte, Brozio Karl-Heinz,
Calmettes Jean-Louis, Dedébat Nicole,
Dedieu-Casties Françoise, Lenglet Catherine,
Mendez Marie-Françoise, Saracino Marc.

Nord-Pas-de-Calais :

Baly Stéphane, Redouté Patrick.

Pays de la Loire :

Allard Gérard, Aubert Marie-Hélène,
Aubron Gérard, Bulard Olivier, Chenu Christian,
Hubert Richard, Mahé Gilles, Naizin Patrick,
Quirion Michel, Ratouit Frédéric,
Vernageau-Bazin Marie-Jeanne.

Poitou-Charentes :

Brion Yves, Larible Patrick, Rivet Serge.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

Bordin Robert, Perrimond Jean-François,
Susler Ozcan.

Réunion :

Espéret Jean-Pierre.

Rhône-Alpes :

Allain Dominique, Comte Roland,
Gouzou-Testud Guylaine, Longeon Olivier,
Mazalaigue Joël, Morel Maurice, Vernay Paul.

Savoie :

Guilhaudin Nicole.

2

CRISES ENVIRONNEMENTALES II, QUE FAIRE ?

Nous devons répondre de façon doublement pertinente : intégrer la complexité des liens entre les quatre crises, et protéger les plus faibles. Depuis longtemps, justice sociale, préservation de la biosphère, usage des ressources naturelles auraient dû exiger un mode de développement sobre. Réduire l'empreinte écologique globale du Nord passe par la réduction rapide de l'empreinte de chaque individu, et pas uniquement des gros industriels. Ces réductions sont inéluctables et devront évidemment être plus ou moins différenciées pour tenir compte des inégalités existantes : il nous faut, maintenant, éviter de subir.

La gravité de la crise du pétrole devrait avoir l'intérêt de contraindre le Nord à se poser une question essentielle, au delà des incertitudes temporelles : peut-on encore, quand 1,2 milliards d'habitants consomment entre 50 et 80 % de diverses ressources, laisser à une combinaison délétère d'intérêts égoïstes, ceux des pays développés et des marchés financiers, le soin d'en assumer la répartition ? Il n'est plus possible de se contenter d'un programme qui laisse croire que seules des mesures progressives, de type incitatif, pourront longtemps encore permettre de modifier avec la rapidité nécessaire comportements et activités.

Certains s'offusquent, ici, au Nord, à l'idée d'imposer des cartes de rationnement, ou l'interdiction de diverses pratiques individuelles, en particulier de loisirs. L'accusation de fascisme écologiste peut même fuser (Luc Ferry, philosophe, ex ministre). Pourtant nul ne propose de mettre en prison, de déporter, de fusiller, mais de prendre conscience que seule la mise en place anticipée de mesures contraignantes adaptées,

pourtant inexorables, peut permettre d'éviter la loi du plus fort, le chaos, la guerre, à l'heure des pénuries.

La motion " Anticiper " propose que " quatre dimensions doivent structurer l'espace en devenir des sociétés de sobriété : l'autosuffisance locale et régionale, la décentralisation géographique des pouvoirs, la relocalisation économique, la coordination démocratique et les garanties vitales pour tous." Nous partageons cette approche à laquelle nous apportons quelques précisions.

1. L'autosuffisance au-delà des premiers acteurs déjà évoqués concernera l'ensemble des secteurs de production et de consommation. Ceux ci devront à la fois s'adapter à la nouvelle donne énergétique mais aussi contribuer à la réduction de leur empreinte écologique. C'est le défi de l'écologisation des systèmes industriels qui doivent dans leur conception et mode de fonctionnement véritablement copier les logiques même des cycles de la biosphère. Les flux des activités humaines devront s'intégrer totalement dans les cycles naturels. Cela est plus facilement réalisable à l'échelle locale.

Depuis longtemps à l'échelon local, de petites entreprises peuvent être porteuses de projets de productions, de services, plus écologiques, mais elles ne pourront se développer que dans la mesure où l'on mettra fin à la dictature des multinationales et des marchés financiers. Le démantèlement des premières, une forte régulation des seconds, doivent être à l'ordre du jour.

2. La décentralisation des pouvoirs, indispensable, est cependant porteuse de risques. Apparition de baronnies, renforcement des particularismes, replis

communautaristes. Dans ces cas, les choix ne seront pas nécessairement compatibles avec une approche environnementale globale, ni même avec des valeurs universelles de respects des différences, de l'égalité homme-femme, de la protection des plus faibles. Doivent être traité par le point 4.

3. La relocalisation des flux de matière doit s'accompagner, à contrario, d'une circulation sans barrière (droit de brevet, solvabilité) des connaissances, y compris des savoirs locaux, permettant d'aider à réduire l'empreinte écologique. Aujourd'hui dominant des logiques de confiscation du savoir par les intérêts privés, en particulier dans le cadre des politiques de recherche. Le concept de " logiciels libres " répond à la volonté totalitaire de Microsoft, celui de " technologies libres " doit en devenir le pendant dans le domaine de la diffusion des technologies. La mise en place de banques ouvertes de données internationales est essentielle.

4. La coordination démocratique, nécessaire localement pour gérer ensemble la complexité des défis, devra aussi contribuer à la mise en place de régulations fortes afin d'éviter des effets pervers évoqués en 2. Définir un cadre de solidarité supra local, Européen, international, développer divers outils institutionnels internationaux de régulation, de contrôle, et de sanction, qui veilleront aux respects de normes internationales environnementales, des droits sociaux et du travail est urgent.

L'une des difficultés majeures sera donc d'arriver à articuler re-territorialisation des échanges matériels tout en continuant à travailler à l'extension des droits fondamentaux à l'ensemble des humains.

CRISES ENVIRONNEMENTALES II, QUE FAIRE ? [SUITE]

Signataires

Languedoc-Roussillon :
Biau Jean Claude, Dupont Laurent, Pollet Patrice.

Alsace :
Wherling Yann, Stoll Henri.

Limousin :
Guédet Laurence.

Aquitaine :
Colocoloff Chantal.

Midi-Pyrénées :
Jurado Alexandre.

Bretagne :
Uguen Alain.

Pays de la Loire :
Desprez Frantz.

Haute-Normandie :
Cormand David.

Poitou-Charentes :
Caroff Gilbert, Ferrier Bernard, Koch Claudine,
Maret Jacques.

Île-de-France :
Chenais Joël, Dorange Alain, Ferrier Lucien,
Hascouet Guy, Jean Joseph Alain, Lelièvre Maud,
Papaloisos-Chenais Héléne, , Poli Stéphane,
Zentelin Jean Louis.

Provences Alpes Côte d'Azur :
Azibi Gérard, Azibi Ludovic, Azibi Sebastien,
Navio Sophie, Chesnel Luc, Grognoy Alain,
Murret Jean Pierre.

Lorraine :
Isler-Béguin Marie Anne, Chiajeze Roger.

Rhône-Alpes :
Arnoud Eric, Dinguerard Maguitte, Longeon Olivier.

3

L'ÉCOLOGIE EST PLUS QUE JAMAIS LA JEUNESSE DE CE MONDE !

En 2002, dans la motion « l'Écologie est la jeunesse de ce monde », les Verts se réjouissaient d'avoir enfin « un véritable mouvement de jeunesse qui affiche la couleur, celle de l'espoir et du renouveau ! ».

Deux ans plus tard, les Jeunes Verts-la Souris Verte ont fait leurs preuves. Présents aux grands événements altermondialistes que cela soit au contre-G8, au Forum Social Européen de Paris/Saint-Denis, ou auprès des Verts pendant les élections européennes, les Jeunes Verts ont su aussi développer une réflexion de fond tant sur des sujets de jeunesse comme le LMD que sur l'Europe ou le développement soutenable. Tout cela n'aurait pas été possible sans l'appui financier et humain des Verts ni sans la confiance établie entre les exécutifs nationaux respectifs du parti et de son mouvement de jeunesse.

Pourtant, force est de constater que malgré la dynamique positive mise

en place par le CE sortant et les JV-SV, il règne toujours un certain flou sur la politique de jeunesse des Verts au niveau national. De nombreux groupes locaux et régionaux des JV-SV se développent de ci de là, la plupart du temps avec l'appui des Verts locaux, mais sans perspective plus large de développement à long terme. Ce manque d'une ligne directrice claire et définie se retrouve dans les hésitations idéologiques concernant le rapport du parti avec son mouvement de jeunesse et, plus récemment, avec le nouveau syndicat écolo étudiant Fac Verte.

Il est donc primordial de clarifier la politique de jeunesse des Verts au niveau national et de donner les principaux axes stratégiques des deux années à venir afin de voir non seulement les jeunes dans la rue mais aussi dans les urnes !

Considérant :

- Qu'il est nécessaire que les Verts définissent une ligne directrice

claire quant aux problématiques de jeunesse ;

- que les JV-SV adhèrent aux valeurs fondamentales des Verts et sont reconnus comme le mouvement de jeunesse des Verts ;

- que les JV-SV sont un espace de sensibilisation des sphères de la jeunesse à la politique et à l'écologie politique ;

- que l'autonomie politique et organisationnelle des Jeunes Verts est un fondement à respecter ;

- que les JV-SV ne pourront poursuivre leur croissance sans l'appui humain et financier des Verts ;

- que ceux-ci s'étaient engagés il y a deux ans à « l'adoption d'une ligne budgétaire équivalente à 1 % du budget national des Verts, en tenant compte des avantages en nature déjà octroyés par les Verts nationaux ».

Les Verts mettront en œuvre les projets suivants :

- une réflexion stratégique sur la place des jeunes dans le mouvement menant à un projet de mandature sur la jeunesse adopté par le CNIR ;

- un espace de réflexion (internet, réunions physiques...) transcommissions Verts-Jeunes

L'ÉCOLOGIE EST PLUS QUE JAMAIS LA JEUNESSE DE CE MONDE ! [SUITE]

Verts entre la commission éducation des Verts et les JV-SV et sur les questions que les Verts abordent insuffisamment (réforme des universités, revenu d'autonomie, engagement des jeunes en politique, sexisme...);

- l'organisation conjointe avec les JV-SV de formations sur ces questions insuffisamment abordées ainsi que sur les fondements de l'écologie politique à destination des nouveaux adhérents ;

- la mention aux nouveaux adhérents et sur les bulletins d'adhésion aux Verts de l'existence des Jeunes Verts et de la possibilité d'y adhérer.

Pour permettre la mise en place de ces projets une meilleure coordination de la politique de la jeunesse est nécessaire :

Des rencontres régulières au minimum mensuelles seront instaurées entre CE et exécutif des

Jeunes Verts pour :

- l'information réciproque des campagnes, actions et réflexions engagées par chacun des mouvements ;

- la coordination des campagnes et mobilisations ;

- le règlement des conflits éventuels ;

- des rencontres exceptionnelles sur demande de l'exécutif des Verts ou des Jeunes Verts entre leurs instances respectives pour répondre ;

- à l'urgence du calendrier politique ;

- au règlement de conflits éventuels ;

- attribution expresse à un membre du CE des attributions de « chargé/e de la jeunesse » avec pour rôle ;

- d'établir un projet de mandature détaillé sur la politique de jeunesse des Verts au niveau national ;

- d'assurer, entre chaque rencontre CE-Exécutif Jeunes Verts, l'interface entre les exécutifs des deux mouvements ;

- de coordonner pour les Verts les

actions communes envisagées entre Verts et Jeunes Verts au niveau national ;

- une réflexion, dans le projet de mandature jeunesse, sur le soutien financier et humain des Verts aux JV-SV leur permettant, entre autres, de bénéficier d'un permanent.

Enfin, si l'apparition de Fac Verte, syndicat étudiant arborant les couleurs de l'écologie, est une bonne nouvelle montrant le développement de l'implantation écologiste, les Verts restent attachés à la séparation entre l'action syndicale et politique. Ils pourront néanmoins lui apporter des formes de soutien ponctuelles en accord avec ces principes et dans le respect de l'indépendance proclamée par Fac Verte dans le préambule de son texte fondateur.

Signataires

Aquitaine :

De Marco Monique, Ferrari Jean-Marc,
Zarrougui Toufik.

Bourgogne :

Roux André.

Centre :

Marzouki Abderrahmane, Rossignol Christophe.

Corse :

Guardiola Serge.

Haute-Normandie :

Fenault Benoît.

Île-de-France :

Auger Suzanne, Alluchon Mathilde, Billard Martine,
Blettery-Duflot Cécile, Boumediene-Thiery Alima,
Bourgain Catherine, Boutault Jacques,
Chanai Mohamed, Comte-Segrestaa Francine,
Droulout Jack, Gambier Jean-Michel,
Guillaume Francine, Harada Narito,
Keramane Nabila, Lahmer Annie,
Lallemand Jean-Charles, Lebreton André,
Martini Lucia, Lemaire Gilles, Lipietz Alain,
Marcellesi Florent, Minnaert Pierre, Mosmant Daniel,

Persillon Yann, Persillon Renaud, Placé Jean-Vincent,
Poursinoff Anny, Saiag Adrien,
Sitbon-Gomez Stéphane, Texeira Valentin, Zloch Julien.

Midi-Pyrénées :

Brozio Brigitte, Maurice Antoine.

Réunion :

Tagliaferri Jean-Marc.

Nord-Pas de Calais :

Seris Nicole.

Pays de la Loire :

Allaire Marie-Elisabeth, Braud Alexis, Crozel Bernard,
Gallerneau Patricia, Grosdoy Augustin.

Poitou-Charentes :

Gandais-Riollet Nathalie.

Provence :

Giraud Laurent-Cyprien, Imber-Vier Simon.

Rhône-Alpes :

De Beaumont Anne, Robert Loïc, Sandt Olivier,
Wilson Michel.

4

MOTION PONCTUELLE présentée par la Commission Déplacements et Transports

Exposé des motifs :

Le parti Les Verts se doit d'intervenir dans tous les champs politiques de notre société. C'est pourquoi notre commission se prépare aux nouvelles échéances qui doivent renforcer la présence des Verts aux postes de responsabilités des différents échelons organisationnels de notre pays.

Nous estimons que dans le champ « déplacements et transports » se retrouvent tous nos fondamentaux écologiques.

La motion ponctuelle :

« L'Assemblée générale, constatant que les élections régionales n'ont fait progresser que faiblement le nombre de nos Elu-es en

charge des déplacements et les transports, mandate le futur CE aux fins qu'il revendique, dans les futures négociations avec les partis partenaires, des postes de responsabilité à l'échelle nationale dans le domaine des déplacements et des Transports.

Simultanément, l'Assemblée générale invite les instances Vertes Régionales et Locales à avoir la même démarche dans le cadre des préparations aux élections départementales et municipales.

Cette demande de responsabilités vise à mettre en œuvre nos objectifs essentiels :

1. réduire les déplacements et transports inutiles tant pour les personnes que pour les marchandises ;
2. maîtriser la demande en l'orientant vers les transports les plus écologiques en appliquant les règles d'urbanisation (habitat, entreprises et services) ; en conséquence
3. favoriser les investissements pour les transports de personnes par les modes collectifs et doux ;
4. réduire significativement les investissements routiers et autoroutiers ;
5. faire payer le transport routier à son juste coût intégrant les coûts externes ;
6. investir massivement pour les transports de marchandises par les modes maritimes, fluviaux et ferroviaires».

Signataires

Bretagne :

Rogeu Didier, Salmon Daniel.

Centre :

Leniar Denise, Leniar Roland, Masson Olivier.

Île-de-France :

Bu Ludovic, Chaimovitch Patrick, Dinner Roland,
Fontanes Marc, Lafont Jean,
Lopes Dos Santos Hamilton, Parreaux Pierre,
Poirier Marie-Catherine, Verstegen Michel.

Midi-Pyrénées :

Brozio Brigitte, Coppey Stéphane.

Nord - Pas de Calais :

Baly Stéphane, Ducellier Claudine, Santré Marc,
Tostain Philippe.

Pays de la Loire :

Allard Gérard, Renou Bernard.

Poitou-Charentes :

Caroff Gilbert, Le Turdu Jean-Yves, Rivet Serge.

Provences-Alpes Côte d'Azur :

Petit Jean-Yves.

Rhône-Alpes :

Dedonder Eric, Deplaud Bernard, Lhuillier Jean-Paul,
Longeon Olivier, Muntlak Béatrice, Muthig Geoffroy,
Namias Philippe.

Savoie :

Nachon Guy, Nachon Nicole.

Réunion :

Tagliaferri Jean-Marc.

5

LES VERTS POUR UN PROJET FÉDÉRALISTE DE DÉCENTRALISATION SOLIDAIRE ET CITOYENNE, FONDÉ SUR LES RÉGIONS

Préambule

Face aux courants jacobins présents dans la société française, qui s'opposent à la décentralisation, Les Verts doivent réaffirmer leur attachement au fédéralisme.

La gauche qui avait impulsé avec succès la décentralisation de 1982, n'a pas su, avec Lionel Jospin, relancer un nouveau débat. Elle a ainsi laissé le champ libre à la droite qui a initié une décentralisation fortement influencée par la doctrine libérale, notamment en transférant les charges, mais non les ressources aux régions ou en ne mettant pas en place les instruments garantissant les services publics et les statuts des personnels.

Pourquoi régionaliser ?

Pour les Verts, la région doit être l'élément moteur de la décentralisation, car des États comme la France sont trop grands pour créer une dynamique suscitant la participation des citoyens aux décisions.

Ces États sont en revanche trop étroits pour résoudre nombre de problèmes environnementaux, sociaux et économiques. Les Verts souhaitent ainsi participer à la construction d'une Europe fédérale, prenant en compte États et Régions.

Comment régionaliser ?

La dimension réduite d'une structure administrative ne garantit pas la transparence de son fonctionnement, le comportement de bien des maires nous le rappelant quotidiennement. Des dispositifs doivent être mis en place pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs attentes et de contrôler les décisions.

La régionalisation ne doit pas être non plus un prétexte pour diminuer la portée des lois de protection environnementale et sociale, comme cela a failli l'être, avec la loi littoral, au moment du processus de Matignon de refonte du statut de

la Corse ou à propos du personnel de l'éducation nationale, lors de la décentralisation Raffarin.

Quelle limites régionales ?

Le territoire régional doit correspondre à des réalités historique, géographique, économique, linguistique et culturelle. Les critères de taille ou de population pour délimiter un territoire ne sont pas pertinents ; de même, la notion de taille européenne n'a pas de sens quand on examine la variété des dimensions des régions et états européens.

Parmi les aménagements territoriaux les plus connus, la création d'une région Savoie, l'unification des deux régions normandes, la réunification de la Bretagne historique, le découpage des Pyrénées-Atlantiques en Béarn et Pays basque, sont des demandes renouvelées par une part croissante des populations et des élus de ces régions. Bien entendu, toutes les modifications territoriales doivent être discutées régionalement et soumises à des référendums locaux.

Et en Europe ?

Le modèle français est de plus en plus isolé en Europe. Par exemple, les pays limitrophes de la France, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Belgique et Royaume-Uni, sont des pays soit fédéraux, soit ayant donné de larges pouvoirs à des régions parfois appelées autonomes. La France doit construire le modèle qui lui convient.

Motion

L'Assemblée générale des Verts est favorable à un nouveau projet de décentralisation solidaire et citoyenne, fondé sur les régions, s'appuyant sur une démarche de type fédéraliste.

Elle est favorable au principe de l'expérimentation permettant à

certaines régions de demander des transferts de compétences spécifiques.

Nous devons exiger un maximum de garanties : maintenir l'intégrité des lois de protection sociale et environnementale, mettre en place un système cohérent de redistribution des ressources et inscrire dans la Constitution le principe de solidarité entre les régions.

Le principe de subsidiarité doit être explicité. Il s'agit de prendre les décisions au niveau le plus pertinent. Des fonctions publiques locales, régionales, d'État et européenne sont une garantie d'indépendance par rapport aux pouvoirs européens, étatiques, régionaux et locaux.

Les territoires régionaux doivent être redéfinis pour tenir compte des réalités historiques, géographiques, économiques, linguistiques, culturelles. Des débats et des consultations des populations doivent être organisés dans les régions.

Le Sénat est une institution à réformer. Nous proposons une réflexion pour le transformer en une assemblée des régions, garante des lois de protection sociale et environnementale et de la solidarité interrégionale.

Il s'agit aussi de reconnaître dans la Constitution la diversité culturelle de la France, en particulier les diverses langues de la république : français, breton, flamand occidental, alsacien, francique, basque, francoprovençal, corse, occitan, catalan, langues d'oïl, créoles, langues amérindiennes, polynésiennes, mélanésiennes... Ces langues doivent avoir un statut dans leur(s) région(s) et bénéficier de moyens pour assurer leur existence.

Le mode de scrutin proportionnel et le référendum d'initiative populaire doivent être instaurés à tous les échelons de la pyramide institutionnelle, quartiers, communes, groupements de communes, départements, régions, états et Europe.

LES VERTS POUR UN PROJET FÉDÉRALISTE DE DÉCENTRALISATION SOLIDAIRE ET CITOYENNE, FONDÉ SUR LES RÉGIONS [SUITE]

Signataires

Représentant de la motion : Chérel Didier

Alsace :

Moog Jean-Claude, Stoeckel Hugues.

Aquitaine :

Bisauta Martine, Cuisset Jenofa,
Lissar Jean, Merlette Christian, Pinat Itziar,
Rossignol Clément, Roux Frédéric, Zarrougui Toufik.

Bretagne :

Borvon Gérard, Bucher Christian,
Goater Jean-Marie, Juif Daniel,
Kernéis Yann-Fañch, Kergosien Christophe,
Le Boudouil Allain, Le Gall Nicole,
Le Moigne Christian, Moisan André,
Moriceau Janick, Pendelièvre Michèle,
Piriou Jean-Yves, Robin-Vigneron Lucie,
Rolland Michel, Sap Jean-Philippe.

Corse :

Vuillamier Jean-Marcel.

Franche-Comté :

Fousseret Alain.

Île-de-France :

Auffray Danièle, Boutault Jacques,
Dacheux Jean-Pierre, De Oliveira Helder,
Desessard Jean, Frémion Yves, Guillermin Alain,
Hoffet Françoise, Jullien Bertrand,
Mas Kyr-Françoise, Minnaert Pierre,
Morin-Guirous Isabelle, Rouat Alain,
Turbelin Dominique.

Languedoc-Roussillon :

Biau Jean-Claude, Oliva Jacques.

Limousin :

Cognéras Cyril.

Lorraine :

Chiajèse Roger.

Midi-Pyrénées :

Brozio Brigitte, Chadourne Stéphane,
Labeyrie Pierre, Onesta Gérard,
Valadier Jean-Charles, Vidal Marc.

Pays de la Loire :

Aubron Gérard, Le Coroller Gaël, Weller Émile.

Poitou-Charentes :

Collon Jean.

Provence Alpes Côte d'Azur :

Albérigo Jean-Claude, Aubry Pierre,
Beltrame Élise, Chérel Didier,
Darmon-Vassileff Micaëla, Imbert-Vier Simon,
Joffrin Jean-Eudes, Mariné Barjoan Eugénia,
Mathurin Catherine, Meaufront Marcel.

Réunion :

Espéret Jean-Pierre.

Savoie :

Ducrot Pascal, Grillet Joseph, Jaillet Françoise,
Littoz-Baritel Stéphane, Maistre Gilles,
Moccozet Laurent.

6

POUR CHANGER, CHANGEONS ! : LA DÉSIGNATION DES CANDIDATES AUX ÉLECTIONS

Toutes les motions reprennent aujourd'hui l'antienne du retour du pouvoir aux militants, du regret des excès commis par les tendances lors des désignations des candidats aux élections.

Il n'est pas d'autre légitimité que celle conférée directement par les militants. Pour redonner

aux courants leur vraie fonction d'orientation et d'animation politique et permettre à tous d'exercer des mandats d'élu(e)s. Il est utile de s'engager à faire modifier l'article 10 de l'agrément intérieur sur les modalités de désignations des candidatES aux élections.

Actuellement : «(.) Les candidats

aux élections sont désigné(e)s par la structure du mouvement correspondant au champ de compétence de l'élu(e) ou du collège d'élu(e)s (.) »

A remplacer par « Les candidats des Verts aux élections sont désigné(e)s par les adhérents du niveau territorial où se fait l'élection ».

Les adhérents de la commune pour les municipales,

« POUR CHANGER, CHANGEONS ! : LA DÉSIGNATION DES CANDIDATES AUX ÉLECTIONS » [SUITE]

les adhérents du canton pour le conseil général, les adhérents du département pour les élections régionales à section départementale et pour les élections sénatoriales, les adhérents de la circonscription pour les élections législatives, L'ensemble des adhérents pour les élections présidentielles, etc.

Le territoire des européennes n'est pas encore stabilisé mais doit relever de la même logique.

Note : L'origine des candidats n'est pas en jeu. N'importe quel vert (ou candidat d'ouverture si besoin

est) devrait pouvoir se présenter. Cette proposition concerne le corps électoral et non pas les candidatEs. UnE candidatE hors canton, par exemple, devrait pouvoir se soumettre au vote des adhérents concernés et être désignée. Un «parachutage» peut se concevoir mais avec l'aval des militants du terrain.

Les amendements seront bien évidemment possibles. Nous savons qu'il n'existe pas de système parfait mais nous souhaitons poser un principe et réunir autour de lui un consensus.

Ce principe ne remet absolument pas en cause la direction politique de notre mouvement. Il est ainsi évident que les règles de l'agrément intérieur des verts : «Pour chaque élection, l'instance de l'échelon supérieur est garante du respect des procédures démocratiques» et «pour toutes les élections, les votes de stratégie doivent avoir lieu avant la désignation des candidats» restent valables.

Signataires

Alsace :
Sager Christian.

Bretagne :
Ladame Philippe, Goater Jean-Marie.

Centre :
Duthu Marie-Françoise.

Île-de-France :
Puzin Frédéric, Bavay Francine, Roure Véronique,
Blanchard Luc, Le Touze Estelle, Wartelle Lionel,
Frydman Nicole, Le Clech Yann, Candelier Catherine,
Bernard Catherine, Fradin Yann, Desquilbet Jérôme,
Lescoeur Rémi, Boisgard Dominique, Goudjil Ziad,
Hubert Thierry, Abiteboul Serge, Simonacci Vincent,
Scholl Michel, Vermot Danielle, Mathioudakis Alain,
Basset-Thoury Brigitte, Gazeilles Vincent,
Caceres Helia.

Provence Alpes Côte d'Azur :
Campion Benoit, Malvezin Bruno.

7

POUR D'AUTRES RELATIONS NORD-SUD : DÉMOCRATISATION DE L'ONU ET DE LA COOPÉRATION FRANCO-AFRICAIN

La situation internationale reste marquée par l'hégémonie du Nord libéral dans de nombreux domaines et par la dégradation des relations Nord-Sud du fait de cette gestion unilatérale, depuis la chute du mur de Berlin.

Dans le domaine militaire :

occupation de l'Irak par l'armée américaine et ses alliés, occupation de la Palestine par Israël, renforcement de l'OTAN avec l'entrée de nombreux pays de l'Est dans l'Union Européenne le 1er mai 2004 ; intervention militaire des USA et de la France en Haïti (en mars 2004) avant même d'avoir obtenu le feu vert de

l'ONU; montée proportionnelle du terrorisme islamiste.

Dans le domaine économique :

précarisation dramatique de nombreux pays du Sud (Afrique, Amérique latine), mise en cause des acquis sociaux en France, par le gouvernement Chirac-Raffarin³.

Ceci dit, et malgré cela, la situation internationale évolue grâce à une action plus concertée des peuples :

- à l'occasion du sommet de l'OMC à Cancun (septembre 2003), demande adressée par le groupe des 21 (auquel appartiennent l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Brésil, l'Inde, la Chine) à l'Union

Européenne et aux USA, de stopper le subventionnement à l'exportation des produits agricoles, qui ruine les économies du Sud ;

- tenue du contre-sommet altermondialiste en Inde, du FSE (Forum Social Européen) à St Denis ;
- reconquête spectaculaire par les gauches républicaines, en Espagne et en France, d'importants pouvoirs d'Etat, et promesse du nouveau gouvernement espagnol de retirer ses troupes d'Irak (au 30 juin 2004) ;
- enlèvement croissant des Etats-Unis en Irak et sévère discrédit de l'administration Bush dans l'opinion internationale et américaine à quelques mois des élections présidentielles.

Le sursaut des peuples espagnol puis français, suite à l'attentat islamiste de Madrid (du 11 mars

POUR D'AUTRES RELATIONS NORD-SUD [SUITE]

2004), démontre l'acuité des enjeux géo-politiques dans les vies publiques nationales, le refus de l'intervention militaire en Irak ayant été, en Espagne, un levier pour combattre l'axe Bush-Aznar et résoudre cette contradiction interne. A ce propos, la conquête en France d'un important contre-pouvoir (la présidence de la quasi-totalité des régions) donne certes un coup d'arrêt à la tentative inquiétante de créer un parti unique de la droite (l'UMP) ; mais cet acquis ne peut ni ne doit masquer la réalité d'une extrême-droite nationaliste et xénophobe, la plus forte d'Europe et qui, comme le terrorisme islamiste, détient un pouvoir de décision redoutable. La neutralisation de ce noyau dur d'une 5^e République néo-coloniale et arrogante (le FN), passe donc par la promotion d'un programme véritablement alternatif, créatif et solidaire, non seulement au plan national mais aussi à l'égard des pays du Sud.

Par conséquent, nous demandons aux instances vertes respectives de prendre toutes les responsabilités dans ce domaine et d'engager le

dialogue avec les représentants du Sud. Pour exemple :

1 - Le peuple haïtien, soutenu par de nombreux responsables antillais et des DOM-TOM (Christiane Taubira-Delanon), demande à la France la restitution de la dette colossale qu'elle lui a imposée pour sa libération de l'esclavage en 1804 (rapport de la commission présidée par Régis Debray).

2 - Le gouvernement rwandais dirigé par Paul Kagamé demande la création d'une commission d'enquête internationale sur les responsabilités des pays étrangers, notamment de la France, dans le génocide rwandais de 1994.

3 - La communauté immigrée en France demande une véritable reconnaissance de ses droits à l'expression politique, à l'emploi, au logement etc., toutes revendications que tente de récupérer par opportunisme l'UMP en l'absence de programme clair de la gauche dans ce domaine.

Motion ponctuelle pour l'AG Fédérale 2004 :

Nous proposons que le débat public porte sur les points suivants :

- la démocratisation de l'ONU : avec la présence d'un représentant par continent (ou par aire géopolitique) au Conseil de sécurité et l'abrogation du droit de veto ;

- l'arrêt du subventionnement des produits agricoles de l'Union Européenne à destination des pays du Sud et l'aide au développement et à l'autosuffisance ;

- le contrôle parlementaire et médiatique de la politique internationale et franco-africaine actuellement confisquée par le Président de la République (enlèvement du conflit ivoirien...) ;

- le soutien à la justice républicaine dans sa lutte contre les réseaux de la Françafrique, contre la corruption politico-financière et les crimes de guerre de la "Coopération" (affaire ELF, guerre civile au Congo Brazzaville, paradis fiscaux) et le renforcement de la législation dans ce domaine ;

- l'intégration culturelle, politique et économique de l'immigration en France : promotion des langues et cultures en particulier arabes et berbères à l'Ecole ; droit de vote aux élections locales accordé aux immigrés non européens.

Signataires :

Auvergne :
Auroi Danielle.

Centre :
Combredet Nicole.

Île-de-France :
Aoustin Marie, Boumediene-thiery Alima,
Coronado Sergio, Carrillo Clarissa, Gambier Michel,
Gaultier Ramatou, Keramane Nabila, Kraft Anne,
Lipietz Alain, Le Touze Estelle, Mpaka Ruffin,
Teixeira Valentin, Vicherat Philippe,
Khedidja Bourcart.

Haute-Normandie :
Taleb Claude.

Languedoc-Roussillon :
Meunier Marie.

Limousin :
Normand Dominique.

Midi-Pyrénées

Arevalo Henri, Billard Jean-baptiste,
Lenglet Catherine, Chailloux Eric,
Boudet-Ekue Martine, Brugarolas Elie,
Nybelen Evelyne, Onesta Gérard,
Vidal Marc, Malaganne thiery,
Greze Catherine, Berthelot Jacques,
Brozio Brigitte, Cros Gullaume, Rod Didier-claude,
Valadier Jean-charles.

Nord-Pas de Calais :
Seris Nicole.

Provence Alpes Côte d'Azur :
Aubry Pierre, Lambert François-michel.

Pays de la Loire :
Crozel Bernard.

Poitou-Charentes :
Rivet Serge.

Réunion :
Tagliaferri Jean-marc, Esperet Jean-pierre.

Rhône-Alpes :
Manuel Benoît, Balmain Henri, Muttiha Yoganathan.

8

POUR LA CRÉATION D'UN «CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET DE RECHERCHE SUR L'ÉCOLOGIE POLITIQUE»

Cette année, Les Verts ont eu vingt ans.

Beaucoup de documents se sont accumulés en vingt ans et même avant. Que ce soient des tracts, des revues, du matériel de campagne, des textes de motions, ou des articles de presse, ils sont répartis aux sièges national, régionaux ou départementaux et chez de nombreux particuliers, adhérents anciens ou actuels. Mais nous ne savons pas les collecter, les conserver, ni les gérer. Nous n'avons rien mis en place pour cela.

Comme toutes les autres grandes formations politiques françaises, Les Verts doivent donc d'une part se doter d'un véritable outil de conservation et de gestion d'archives.

D'autre part, cette structure devra dans un deuxième temps encourager des entreprises de recherche sur l'histoire du mouvement écologiste à partir de ces divers documents accumulés. La formation du mouvement vert a été longue et difficile à se concrétiser politiquement. Il est temps pour nous de faire l'effort d'analyser l'histoire du mouvement écologiste français et de comprendre ce qui nous constitue profondément, quelles sont les lignes de force régulières et permanentes de nos actions et de nos idées, comment l'écologie s'est structurée en mouvement politique.

Sur ces deux objectifs, pour pouvoir s'inscrire - dans la durée, condition d'efficacité et de qualité, un « Centre de ressources documentaires et de recherche sur l'écologie politique » affilié aux Verts aurait pour but :

1. De collecter, notamment au-delà du fonds actuel existant, de classer et de mettre à la disposition des chercheurs les archives des Verts. En effet, non seulement par manque de place, mais aussi par manque de volonté politique et de rigueur de gestion, beaucoup trop d'archives des Verts ont été successivement jetées.

Pour que cela cesse, nous devons mettre en place une structure capable de les recevoir ou bien établir un lien durable avec une bibliothèque intéressée par ce type d'archives comme la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) située sur le campus universitaire de Nanterre (92).

Des conventions de stage pourraient par exemple être établies avec de jeunes documentalistes.

2. D'attribuer des bourses pour des étudiants-chercheurs en sciences sociales (histoire, sciences politiques, ...) intéressés par l'étude de ces archives et de ce thème. Sélectionner les étudiants, fixer le montant de ces bourses, aider à la publication de ces travaux de recherche.

Par exemple, deux bourses de DEA et une bourse de thèse - pourraient être attribuées chaque année ou tous les deux ans.

3. Sur la base de ces travaux de recherche, ce centre devra aider à la publication d'une revue théorique d'écologie politique et des mémoires de thèse et de DEA dans une collection spécialisée sur l'écologie politique, peut-être encore à créer, et à l'organisation de colloques.

4. Ce type de centre à constituer et à gérer représente une charge de travail énorme, surtout au début. Pour qu'elle puisse être assumée avec constance et avec sérieux, un salarié pourrait être employé pour l'animer. Des conventions de stage pourraient aussi être passées.

Mais quel statut doit être adopté pour cette structure : association, véritable institut de documentation et de recherche, ou simple commission nationale ?

Comment sera-t-elle gérée ?

Quels seront ses rapports avec le parti Vert ?

Nous demandons donc la création d'une commission nationale ayant pour but de piloter la création d'un « Centre de ressources documentaires et de recherche sur l'écologie politique » tel qu'exposé ci-dessus et d'y joindre des propositions en termes de financement.

Cette commission nationale sera chargée de répondre à ces questions et de présenter aux Verts un projet pour mars 2005.

Ce type de structure nous manque aujourd'hui cruellement. Elle nous manque pour approfondir notre réflexion sur la société, pour adapter notre programme au fur et à mesure de son évolution et pour dresser des perspectives d'avenir.

Signataires :

Florès François, Labarthe Frédéric, Lowczyk Olivier,
Minnaert Pierre, Méès Sandrine, Blet Jean-François,
Portugal Maria, Belu Adrian, Gleysse Yvan,
Lelièvre Maud, Ferrier Lucien, Belu Adrian,
Azzaro Nicole, Grosso Guillaume, Fournet Yann,

Malvezin Bruno, Chiajèse Roger, El Atmina Sarah,
Auger Suzanne, Lecuyer Colette,
Yoganathan Muggiah, Gaspalou Michèle,
Vasquez Oscar, Pompili Barbara, Cormand David,
Zentelin Jean-Louis, Bereza Roman,
Chenais Joel, Borvon Gérard.

9

POUR LA CRÉATION D'UN TABLEAU DE PRÉSENTATION DES MOTIONS D'ORIENTATION

Pourquoi un tableau de présentation des motions d'orientation ?

Tous les deux ans, les adhérents et membres des Verts doivent choisir les orientations de leur parti ainsi que les femmes et les hommes qui les représentent. Pour cela, chaque tendance nouvelle ou ancienne rédige une motion d'orientation. Les adhérents doivent donc faire leur choix au travers de longs et nombreux textes d'orientation (6 ou 7, voire plus ?). Ces textes sont nécessaires au débat d'idées et aux avancées politiques de notre mouvement. Ils déterminent pour deux ans les tendances internes à celui-ci. Mais nombreux sont les adhérents qui se plaignent de la difficulté de choix entre les différentes orientations. Leur choix conscient nécessite souvent plusieurs relectures effectives pour pouvoir se faire une idée et pour voter en bonne connaissance de cause. Il y a deux ans, le chercheur en sciences politiques à qui les instances vertes avaient commandé le rapport sur

l'API (Audit Participatif Interne) nous avait indiqué qu'un des mouvements Verts européens utilisait la méthode du tableau comparatif entre les motions. Nous avons, dans notre groupe local départemental, expérimenté cette méthode pour aider un maximum d'adhérents dans leur choix. Cet outil a pu être apprécié dans son ensemble comme outil de clarification. C'est donc un outil parmi tant d'autres de la démocratie interne des Verts : ainsi, les choix ne se feraient plus si souvent en fonction de la qualité de persuasion orale des « anciens » ou de la confiance envers les seuls signataires connus de ces motions. En effet, nous savons qu'un grand nombre de nos adhérents n'ont parfois pas le temps ou la motivation pour lire et relire le canevas des différentes motions d'orientation.

Motion

Nous proposons par cette motion que l'ensemble du mouvement accepte la mise en place d'une

commission chargée de la mise en œuvre d'un tableau de présentation des différentes propositions écrites dans les motions d'orientation. Ce tableau sera communiqué aux adhérents en même temps que les textes des motions d'orientations.

Modalités pratiques

Ce tableau résumera par ligne les différentes propositions de chaque motion d'orientation, le nombre de signataires, un nombre limité de 2,3...ou 5 principaux signataires (le nombre sera choisi par le CNIR). Chaque colonne correspondra à une motion proposée. Chaque motion pourra être représentée par une ou deux personnes dans cette commission. Un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) de cette commission seront choisis par le CNIR après appel à candidature. Cette commission devra travailler dans un délai de temps bref, afin que l'ensemble du mouvement puisse avoir entre les mains ce tableau en même temps que les textes des motions d'orientations. Le CNIR pourra décider d'entériner les autres modalités pratiques sur proposition de cette commission ou du CNIR lui-même.

Pays de la Loire
Pradier Thierry

Signataires :

Olivier Michel, Ollivier Yves, Pradier Catherine,
Prigent Jean-Louis, Sévère Isabelle, Touche Thierry,
Trideau Loïc, Desprez Frantz,
Weller Emile, Cormand David.

Pays de la Loire :

Bellenfant Joël, Deligny Marc, De Pasquale Mireille,
Gavallet Jean-Christophe, Gonçalves François,
Gouhier Catherine, Grosbois Philippe, Mas Michel,
Moulin Brillant Daniel, Niederkorn Dominique,

Haute-Normandie :

Raimbaud Stéphane, Raimbaud Anne.

10

POUR LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS COLLECTIFS URBAINS

Aujourd'hui, l'état d'urgence écologique est tel qu'on ne peut plus se contenter de prendre quelques mesures destinées à limiter vaguement les pollutions tout en se gardant bien de toucher aux modes de production et aux modes de vie des citoyens. Il faut savoir susciter des

comportements radicalement différents qui soient plus économes en ressources et, dans la mise en place des dispositifs, le bon maniement des symboles a une importance capitale.

A ce titre, instaurer la gratuité des transports publics collectifs pour les usagers à l'intérieur des

agglomérations urbaines serait un signal fort en direction de la population, de nature à modifier les habitudes de déplacement de millions de personnes et ensuite, plus globalement, pour les amener à réfléchir sur l'utilisation qui est faite des ressources de la planète.

De plus, dès sa mise en place, cette mesure apporte de nombreux bienfaits. Elle permet :

– de diminuer le coût global des transports publics collectifs urbains

POUR LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS COLLECTIFS URBAINS [SUITE]

pour la collectivité, par la suppression de tout le système d'émission et de contrôle des billets ;

– d'encourager l'utilisation par tous de ces moyens de transport au détriment de la voiture écologiquement beaucoup plus coûteuse ;

– de faciliter l'accès des poussettes, des handicapés et des cyclistes du fait de la suppression des tourniquets ; de développer le système vélo + rail et tout un maillage de circulations douces ;

– de cesser de mettre en situation de marginalité les plus faibles et de fabriquer des « délinquants pour rien » (les jeunes qui passent par-dessus les tourniquets) ; de diminuer le climat de violence dû aux contrôles.

Il est vrai que cette gratuité peut induire des effets pervers (développement inconsidéré d'une urbanisation en tache d'huile), surtout si elle était mise en place par des libéraux (destruction de l'emploi, arrêt des investissements). C'est pourquoi il est capital que cette mesure soit prise par des écologistes dans le cadre d'une vision d'ensemble des déplacements urbains et de l'organisation de la vie en société. Ainsi, les principaux écueils seront évités.

Par exemple, les emplois « stériles » (émission et contrôle des billets)

seront reconvertis en emplois utiles à l'intérêt général : postes d'accueil, de renseignement, d'aide aux usagers, en assurant une présence humaine sécurisante et non agressive, les seuls postes « répressifs » maintenus étant ceux dirigés vers les automobilistes encombrant les pistes cyclables et les couloirs de bus.

Une fois éliminées les dépenses improductives liées à l'émission et au contrôle des billets, la somme supplémentaire à trouver pour financer les transports publics collectifs urbains reste modeste puisque, déjà, l'usager ne paye qu'une petite part, variable suivant les régions, du coût réel du transport. Plusieurs possibilités existent qui devront être discutées : fiscalité locale, augmentation de la part payée par les employeurs, vignette auto, création d'une taxe sur l'essence, augmentation des tarifs publicitaires justifiée par l'augmentation de la fréquentation, etc. Tout en sachant qu'on ne peut pas raisonner qu'en termes comptables : quelles économies générera la diminution de la pollution en termes de santé publique ?

La peur du gel des investissements est infondée puisque, souvent déjà, les recettes de billetterie ne suffisent même pas au fonctionnement. De même que pour la construction des lycées ou des hôpitaux,

l'investissement est toujours la traduction d'une volonté de l'autorité politique. Les craintes quant à l'irrespect du matériel dû à la gratuité ne résistent pas à la lumière des expériences existantes, de même que le gaspillage éventuellement lié à la gratuité (des personnes passant leur temps dans les transports en commun uniquement par plaisir !) serait tellement marginal qu'il serait insignifiant sur le coût global.

L'élément décisif est que c'est une mesure de prévention particulièrement active : combien de jeunes des quartiers ont-ils « attrapé la haine » et commencé dans la délinquance en sautant par-dessus un tourniquet puis en bousculant un contrôleur et en insultant un policier ? Une fois que l'on a ainsi été stigmatisé par les forces représentant les autorités, on est facilement aspiré par la spirale de la marginalité et de la violence et on passe à la vitesse supérieure. Tout ça simplement pour avoir voulu exercer son droit à la mobilité, quel gâchis ! Alors que supprimer l'occasion du premier délit, voilà de la prévention efficace à 100 % !

En résumé, il s'agit là d'une mesure particulièrement lisible par les citoyens dans ses objectifs environnementaux et sociaux, une vraie pédagogie de l'écologie politique !

Signataires

Aquitaine :

Lhomme Xavier, Lasaygues Marc.

Île-de-France :

Auger Suzanne, Benne Francis, Carré Dominique, Chanai Mohamed, Conza Elya, Dacheux Jean-Pierre, Dall'Armellina Luc, De Oliveira Helder, De Smet Sylvain, Delcombre François, Garel Sylvain, Gleize Jérôme, Grujard Eric, Guivarc'h Sophie, Héron Bernard, Jharee Nitin, Lebreton André, Legendre Flora, Legendre Frédéric, Millot Patricia, Monsillon Gilles, Mosmant Daniel, Mouchart Elisabeth, Nenner Charlotte, Paris Romain, Robert Stéphane, Stoeber Pierre, Teixeira Valentin, Verstegen Michel, Yonnet Franck.

Lorraine :

Billon Serge, Leclercq Philippe.

Midi-Pyrénées :

Descotte Eric, Descotte Martine.

Nord-Pas de Calais :

Cardon Jean-Paul.

Provence Alpes Côte d'Azur :

Meunier Jeanne.

Réunion :

Tagliaferri Jean-Marc.

Rhône-Alpes :

Cornut Pierre, Wilson Michel.

Savoie :

Macron Agnès.

11

POUR UN HAUT COMITÉ STRATÉGIQUE DE L'ÉCOLOGIE

Les crises environnementales qui se succèdent et les menaces qui sont maintenant établies ont généré de grands discours mais finalement peu de passages à l'acte dans les politiques publiques. L'opinion est très sensible à ces questions mais les comportements privés n'évoluent pas pour autant avec la même rapidité. Les forces collectives qui soutiennent le développement durable sérieusement (!) sont nombreuses et produisent des actions, des publications, des manifestations, des solutions pratiques alternatives, etc.. Pourtant, elles restent dispersées pour des raisons à la fois idéologiques (des façons différentes d'analyser ces enjeux), techniques (chaque secteur nécessite une expertise et des mobilisations spécifiques) et organisationnelles (on est habitués à travailler entre soi !).

Face à la gravité des enjeux, nous ne pouvons plus accepter la dispersion des forces de l'écologie de même que nous ne pouvons attendre des pouvoirs publics et, en particulier de ce gouvernement, de véritables actions. Le Haut Comité Stratégique de l'Ecologie doit permettre de regrouper sans exclusive tous les acteurs institutionnels agissant dans le domaine de l'écologie, indépendamment de leur taille, de leur secteur d'intervention et de leur approche idéologique précise de l'écologie. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un relais des Verts ni d'une structure interne ou rattachée aux Verts mais les Verts doivent montrer qu'ils sont capables de prendre la mesure des enjeux pour la planète et de faire travailler ensemble toutes les forces disponibles.

Le HCSE est Haut parce qu'il doit prétendre à devenir une autorité, de puissance analogue à certaines grandes ONG ou à certaines grandes agences. Sa crédibilité suppose que les plus grandes associations, les meilleurs experts soient présents mais aussi les acteurs de terrain qui ont fait leurs preuves dans l'innovation et la mobilisation locales. Plusieurs collègues peuvent être imaginés de façon à respecter la diversité des origines et des formes d'action.

Le HCSE est Stratégique parce qu'il doit fédérer les forces écologistes autour de quelques thèmes et actions décisives pour faire basculer les comportements et les politiques publiques vers le développement durable. Il devra donc éviter de cumuler les thèmes mais au contraire hiérarchiser les actions à mener, selon leur importance comme levier du changement mais aussi selon leur faisabilité. Il s'agit bien d'organiser l'action sur le terrain et non de se contenter de produire des textes et des recommandations. Pour cela, une analyse stratégique des forces, des faiblesses, des verrous et des leviers doit être produite collectivement, chaque partenaire devant accepter que ses thèmes privilégiés ne soient pas retenus. Mais chaque membre doit proposer la mise à disposition de ses forces et la déclinaison de ces axes selon son secteur ou ses méthodes d'intervention.

Le HCSE est Ecologiste parce que la compréhension des situations contemporaines sur le plan environnemental comme sur le plan économique ou social suppose à la fois une grille d'analyse et d'action à

l'échelle de la planète, la prise en compte de tous les systèmes de relations entre acteurs, dont les systèmes dits naturels, la reconnaissance de l'incertitude dans laquelle baignent nos décisions, l'importance des sciences et des techniques comme causes et remèdes à nos problèmes, la nécessaire mobilisation des comportements les plus infimes comme des leviers institués pour faire avancer les politiques. Tous les types d'associations concernés peuvent y participer même si leur domaine n'est pas a priori l'action environnementale. On veillera en particulier à associer les syndicats de salariés et les organisations de défense des consommateurs dans un tel comité, tout en veillant à une représentation des pays du Sud pour ne pas laisser croire à un traitement des problèmes purement national ou de pays riche. Si aucun thème ne peut prétendre à la priorité d'emblée, on peut supposer que des actions sur les transports, sur l'alimentation et la santé, sur l'eau seront parmi les thèmes centraux.

Si la maison brûle et que le patron crie au feu en ne faisant rien ou en jetant même de l'huile, c'est aux citoyens convaincus par l'écologie de prendre les choses en mains. Il est temps de constituer une force collective unie face à ces problèmes pour peser activement et montrer que l'on peut obtenir des résultats par l'action unie. Les Verts doivent se sentir politiquement responsables de l'arrêt de la dérive des thèmes environnementaux vers des rafistolages ou des discours en trompe-l'œil. Si nous voulons que l'écologie prenne une position centrale dans l'analyse des crises actuelles et dans les formes de mobilisation, ce n'est pas en attendant des victoires électorales que nous le ferons. C'est en travaillant à rassembler comme sait le faire tout politique, en vue du bien commun.

Bretagne :

Boullier Dominique, Boullier Georges, Goarnisson Philippe.

Centre :

Duthu Françoise, Masson Olivier.

Haute-Normandie :

Taleb Claude.

Île-de-France :

Bouزيد Ahmed, Farbiaz Patrick, Desessard Jean, Mjati Zine-Eddine, Pagnac Elisabeth, Pronier Raymond, Raynal Olivier.

Languedoc Roussillon

Pastor Silvain.

Midi Pyrénées :

Brozio Brigitte.

Nord-Pas de Calais :

Dalex Denise, Gras Christophe, Guittet Benoît, Plancke Dominique, Tostain Philippe.

Pays de la Loire :

Braud Alexix.

Provence Alpes Côte d'Azur :

Bordin Robert.

Rhône-Alpes :

Muttiah Yoganathan.

12

POUR UN OUI EUROPÉEN



En juin, Les Verts furent seuls à mener une campagne européenne. Manifeste et communication communs, candidats transnationaux, orateurs de toute l'Europe, nous nous sommes immergés dans la dynamique du parti vert européen.

Les autres partis ont mené une campagne nationale : leurs divergences avec leurs homologues européens étant trop fortes pour qu'ils puissent faire campagne commune, et l'habitude trop grande d'instrumentaliser l'Europe au profit de polémiques internes.

Le risque est le même pour le Traité européen (TCE). Chirac choisit le référendum pour coïncider Sarkozy. Et le PS se divise entre les pour, qui hésitent sur le référendum pour ne pas avantager Chirac (!) et les contre qui, souvent par tactique interne, estiment le texte insuffisant, alors qu'ils ont fait voter les traités de Maastricht, Amsterdam et Nice !

L'Europe mérite mieux que ces stratégies politiciennes. Un Traité européen mérite une position européenne. Nous voulons un référendum Vert européen pour adopter notre position commune (s'il est organisé, cette motion deviendra une contribution) et un référendum organisé simultanément dans les 25 pays pour ratifier ce Traité.

Parti profondément européen, nous ne pouvons nous contenter de définir des règles du jeu : il nous faut prendre position et peser sur la décision.

Rédigé pour la première fois par une Convention associant parlementaires et gouvernements, ce texte est loin du Traité idéal. Loin du fédéralisme et entérinant nombre de politiques productivistes et libérales, il est insuffisant. Nous comprenons que nombre de militants, ONG, et citoyens manquent d'enthousiasme.

Mais ce Traité comporte des avancées notables : la co-décision renforcée, le droit d'initiative citoyenne, des avancées sociales suffisamment importantes pour que la Confédération européenne des Syndicats le soutienne, une charte des droits fondamentaux encore incomplète... Il franchit une nouvelle étape dans cette démarche longue et chaotique qui construit un possible espace de paix et de liberté.

Faut-il rejeter ce texte parce que « la mariée n'est pas assez belle » ? Non ! Car nous n'avons pas à choisir entre ce traité imparfait et notre traité idéal, mais entre ce traité et un statu quo. Si ce Traité était rejeté, c'est le Traité de Nice qui s'appliquerait, avec les défauts du TCE, sans ses qualités. Le rejet du TCE n'abolirait pas le libéralisme, ne supprimerait pas l'unanimité, ne ferait pas émerger une Europe sociale, environnementale et démocratique. Au contraire il entraînerait les peuples dans la voie morbide de la régression nationaliste.

Qui peut croire que d'une crise émergerait le salut ? Malgré la poussée à gauche en France et en Espagne, le nouveau Parlement Européen est résolument à droite. C'est cette assemblée qui instituerait une Europe socialiste et écologiste ? Si le TCE était rejeté, ce ne serait ni la victoire des progressistes, ni celle de l'Europe, mais celle des nationalistes, un retour en arrière de l'Europe, un renfort décisif à l'hégémonisme américain.

On dit aussi ce Traité irréversible. Certes, sa révision sera difficile, mais comme les traités passés... et l'actuel traité de Nice qui exige l'unanimité pour être dépassé. Et ce ne sont pas les formules juridiques qui empêcheront qu'en démocratie, la construction européenne le prouve, rien n'est irréversible.

Face à l'Histoire en train de se dérouler (après le nettoyage ethnique sur le sol même de l'Europe, après le 11 septembre et la guerre d'Irak qui ont cruellement rappelé la faiblesse politique de l'Europe) et face aux enjeux écologiques dramatiquement urgents, nous ne pouvons affaiblir l'Europe en renvoyant les plus atlantistes dans les bras des USA et chacun à ses égoïsmes nationaux, loin des décisions multilatérales qu'appellent la crise écologique, les injustices sociales et les inégalités planétaires.

On ne peut aujourd'hui penser le monde sans réussir l'Europe. La maîtrise des mondialisations économique et écologique passe par une régulation politique et économique mondiale réduisant la violence par la justice sociale. L'Europe constitue le premier espace où s'élaborent ces règles communes pour un développement durable accessible à tous. L'adoption du TCE est une étape indispensable pour civiliser les relations internationales, une impulsion pour les étapes suivantes.

La responsabilité européenne des Verts dépasse notre poids électoral. Nous devons faire un choix de conviction, un choix politique : dire OUI au TCE. Un OUI ni passif ni résigné. Au contraire, un OUI combatif et exigeant, un acte symbolique fort, appelant à une Europe plus intégrée.

Sans attendre la ratification, le Parti Vert Européen doit lancer la bagarre pour l'étape suivante : l'Europe des Régions démocratique et fédérale, solidaire, écologique, en utilisant les nouveaux mécanismes d'initiative citoyenne pour la sortie du nucléaire, la citoyenneté de résidence européenne, les droits sociaux.

Un enjeu majeur pour nous et pour les générations futures.

Mandataire de la motion :
Denis Baupin

POUR UN OUI EUROPÉEN [SUITE]

Signataires : Keramane Nabila, Klauck Freddy, Komites Pénélope,
Langlet Phillipe, Laponche Bernard,

Alsace : Le Duc Jean-Patrick, Lelièvre Maud,
Braun Audrey, Buchmann Andrée, Fernique Jacques,
Kiraz Ahmet, Sonzoni Djamilia, Villard Antoine,
Wehring Yann. Leplaideur Sebastien, Lert Dan, Lescoeur Rémi,
Lowczyk Olivier, Martin Renaud, Mathon Pierre,

Aquitaine : Mellan François, Mercier Jean-Jacques, Mialet Olivier,
Morzigi Joseph, Nguyen Luc, Orcel Michèle,
Bisauta Martine, Boutheau Marie-Christine,
Broucuret Chrisitan, Lebovic Claudia, Mamère Noël,
Marillier Claire, Salviat Jean-Michel. Pages Olivier, Parayre Claudine, Pelloux Roger,
Ploteau Dominique, Poli stephane, Portugal Maria,
Putégnat Georges, Radanne Pierre, Raynal Olivier,

Auvergne : Riou Alain, Roux-Ensaf Ginette,
Auroi Danièle, Darrigade Cyrille. Sebert-Montels Stéphane, Serne Pierre, Souyris Anne,
Stephan-Letondor Pierrette, Taëb Lucien,

Basse-Normandie : Tarraud Bruno, Tarride Frédérique,
Marie Mickael. Tartinville Stéphane, Taupin Laurent,
Tomieu Gérard, Turbelin Dominique,

Bourgogne : Von Gastrow Stéphane, Zanier Hélène.
Arditi Maryse, Comps Michèle, Iordanoff Sylvain,
Moschetti-Stamm Nicole, Pollet Patrice,

Bretagne : Robert-Noyon Sabine.
Bernard Dominique, Gouvelou-Caplat Jacqueline. Lorraine :
Achour Pierre.

Centre : Midi-Pyrénées :
Comberet Nicole, Grand Jean Philippe, Martin David,
Merillon Yves, Ronceray Dominique, Soler Thierry. Belaubre Elisabeth, Boulanger Mathieu,
Brozio Karl-Heinz, Brugarolas Elie,

Champagne-Ardenne : Calmettes Jean-Louis, Coppey Stephane,
Crouzet Gérard, Joly Stephane, Pallu Geneviève. Dauple Emmanuel, Dedeбат Nicole, Dubalen Arlette,
Dubuisson Catherine, Edart Regis, Geoffre Michel,

Franche-Comté : Leroy-Berna Christian, Lourdou Henri,
Bourgon Danielle, Chalumeaux Marie-Agnès,
Guyet Hubert, Marchiset Bernard, Stevenot Claude,
Voynet Dominique. Malaganne Thierry, Mendez Marie-Françoise,
Nybelen Eveline, Rebai Louise, Saracino Marc.

Île-de-France : Nord-Pas de Calais :
Achimbaud Aline, Archimbaud Jacques,
Atalah Marie, Agier-Cabanes Isabelle,
Alfarroba Catherine, Auffray Danièle,
Azzaro Nicole, Barrau Christophe,
Ba Amadou Alpha, Baupin Denis, Benhaim Frédéric,
Berline Bouleau Sylvie, Bernard Jean-Felix,
Bourcart Khedidja, Bresson David,
Brulé Jean-Marc, Bu Ludovic,
Calmet-Rébérioux Catherine, Candelier Catherine,
Caplat Jacques, Chaplain Mathias, Chasle Béatrice,
Chenais Joel, Cochet Yves, Collon Jean,
Contat Franck, De Beauvoir François,
De Massol Florence, Deck François,
Delcombre François, Demaille Robert,
Duchène Chantal, Dufour Jean-Pierre,
Dumesnil Jean-Luc, Dussart Dominique, Ferri Mireille,
Fest Simone, Feuillet Christian, Filipetti Aurélie,
Fillon Guillaume, Flores François, Fradin Yann,
Franjou Patrick, Garel Sylvain, Gibier Sabine,
Girard Christophe, Gohier Patrice, Gruber Cécile,
Hascoët Guy, Hernandez Bernard, Heron Bernard,
Honoré Evelyne, Jomier Bernard, Jullien Bertrand.

Pays de la Loire :
Aubert Marie-Hélène, Cotrel Patrick,
De Rugy François, Dulong Vincent, Hubert Richard,
Langlet Romain, Mahé Gilles, Marchand Jean-Michel,
Naizain Patrick, Vernageau-Bazin Marie-Jeanne.

Poitou-Charentes :
Brion Yves, Larible Patrick, Rivet Serge,
Sabourin Denise.

Provence Alpes Côte d'Azur :
Aubry Pierre, Bennaahmias Jean-Luc,
Madrolle Christophe, Moukomel Marianne,
Susler Ozcan.

Réunion :
Epeldinger Jean.

Rhône-Alpes :
Buna Gilles, Comte Roland, Gouzou-Testud Guylaine,
Lebret Daniel, Morel Maurice.

Savoie :
Guilhaudin Nicole.

13

POUR UN RÉFÉRENDUM EUROPÉEN SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE !

En 2005 sera organisé un référendum portant sur la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe, issu de la convention européenne animée par le président Giscard d'Estaing et remanié à l'occasion de la conférence intergouvernementale (CIG) de juin 2004.

Pendant la dernière période, avant de connaître la version finale, les Verts avaient unanimement exigé le retrait de la partie III et de la clause de révision, tout en réclamant des modifications substantielles de la partie I.

Aujourd'hui c'est une nouvelle mouture du traité que nous devons apprécier. Il est donc nécessaire, quelles que soient les positions des uns et des autres d'organiser un

débat le plus large possible au sein du mouvement afin que l'analyse du texte puisse être maîtrisée par tous les adhérents et adhérentes et que les positions d'acceptation ou de rejet puissent être défendues clairement. Il est donc nécessaire de se donner le temps du débat.

Lors de la campagne des européennes les Verts ont insisté à juste titre sur le fait qu'ils étaient les seuls à faire une campagne commune dans toute l'Europe.

Les Verts ont constitué un Parti Vert européen dont le nom figurait sur tous les documents de la campagne.

Les Verts se sont prononcés de façon unanime pour que le projet de Constitution européenne soit adopté par référendum dans le même délai (moins d'une semaine) dans tous les

pays de l'Union européenne.

Aussi les Verts français proposent au parti Vert européen que la position sur le projet de constitution européenne soit élaborée de la façon suivante :

- que dans toute l'Europe un vaste débat soit organisé parmi l'ensemble des adhérents Verts européens afin de faire connaître les points de vue différents sur le projet,

- qu'un référendum soit organisé parmi tous les adhérents Verts européens avant l'été 2005.

La décision serait acquise selon le principe de la double majorité suivante : la moitié des 25 partis verts de l'Europe et plus de 50 % des adhérents Verts devront se prononcer en faveur d'un même point de vue pour que celui-ci devienne le point de vue de l'ensemble des Verts européens.

Si le parti Vert européen n'est pas en mesure d'organiser un référendum, le référendum sera organisé au niveau national.

Signataires

Aquitaine :
Colocoloff Chantal.

Bourgogne :
Sejeau Wilfrid.

Bretagne :
Borvon Gérard.

Centre :
Marzouki Abderrahmane.

Champagne-Ardenne :
Leclerc Alain.

Île-de-France :
Aoustin Marie, Auger Suzanne, Billard Martine, Blettery-duflot Cécile, Contassot Yves, Dabin Gérard, Dayot Daniel, Dayot Liliane, De Oliveira Helder, Durantou Janine, Faugeton Corine, Gambier Jean-Michel, Girault Jean-Pierre, Giry Thomas, Gleizes Jérôme, Guibert Bernard, Laurent-bégin Sylvie, Lebreton André, Lefranc André, Lelievre Maud, Lemaire Gilles, Lipietz Alain, Lipinski Marc, Longéras François, Minnaert Pierre, Najdovski Christophe, Perrelle Jérémie, Persillon Yann, Peurière Gérard, Philippon Guy, Poursinoff Anny, Rivret Serge, Szulzynger Olivier, Yonnet Franck.

Languedoc Roussillon :
Alamartine Françoise, Benson Claude Marie, Lindecker Robert.

Midi-Pyrénées :
Bernadberoy-Prido Françoise, Paysokhan Nazy,.

Nord-Pas de Calais :
Alpern Alain, Seris Nicole.

Pays de la Loire :
Cormerais Alban, Crozel Bernard.

Poitou-Charentes :
Gandais-Riollet Nathalie.

Provence Alpes Côte d'Azur :
Grogneau Alain, Imbert-Vier Simon, Malvezin Bruno, Marimot Guy, Meunier Jeanne.

Réunion :
Tagliaferri Jean-Marc.

Rhône-Alpes :
Balmain Henri, Bony Catherine, Cornut Pierre, Minnaert Jean, Wilson Michel.

Savoie :
Macron Agnès.

14

POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DÉMOCRATISÉ ET DÉCENTRALISÉ.

Pour les économies d'énergie, les énergies renouvelables et la sortie du nucléaire.

Les Verts se prononcent pour le maintien et le développement d'un véritable service public de l'énergie en France et en Europe. Ils condamnent la décision prise par le gouvernement français et la direction de EDF de relancer un programme de construction de centrales nucléaires (réacteurs EPR).

Pour les Verts, un véritable service public de l'énergie doit avoir pour objectif la satisfaction des besoins fondamentaux de tous les citoyens, à commencer par les plus démunis et le respect de l'environnement et des conditions de vie de chacun par :

- la mise en œuvre d'un plan ambitieux d'économies d'énergie ;
- le développement des énergies renouvelables et de la recherche dans ce domaine ;
- la sortie du nucléaire le plus rapidement possible ;
- la mise en place d'une organisation à la fois démocratique et décentralisée, associant les consommateurs.

Les Verts s'opposent à la poursuite et à la relance du programme électronucléaire français qui aurait pour résultat :

- la mobilisation de capitaux qui ne seront plus disponibles pour

la lutte contre le réchauffement climatique, le développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables ;

- la mise en danger permanente des personnes et de l'environnement ;
- la production de déchets nucléaires légués aux générations futures ;
- La diffusion des matériaux et des moyens techniques permettant la fabrication d'armes nucléaires ;
- la dissémination de matières radioactives permettant la fabrication d'engins d'usage terroriste ;
- le renforcement d'un système de contrôle policier et militaire dangereux pour la démocratie.

Les Verts prendront des initiatives, en liaison avec les associations engagées dans la lutte pour la sortie du nucléaire, pour informer la population et organiser les mobilisations unitaires nécessaires.

Ces mobilisations :

- devront être organisées nationalement, afin de ne pas laisser isolées les populations des sites menacés ;
- devront avoir un caractère européen car, demain, ce sera l'Europe qui devra gérer les conséquences du choix fait par la France, tant au niveau des risques d'accidents que

de la gestion des déchets légués aux générations futures ;

- devront regrouper tous ceux qui militent pour un "autre monde". Un mode de production énergétique dangereux pour la Planète, centralisé à l'extrême, d'une technologie que seuls les pays développés contrôlent, exigeant une surveillance policière et militaire permanente, est, en effet, à l'exact opposé de celui que peuvent souhaiter les alter mondialistes.

Les Verts porteront le débat dans le champ politique.

Encore une fois, les Verts ont été le seul parti à s'opposer, au parlement et sur le terrain, à la relance du programme électronucléaire, à exiger une véritable politique de lutte contre l'effet de serre et à alerter sur la proche pénurie des énergies fossiles.

L'arrêt de Super-phénix a été un premier acquis de la présence des Verts au gouvernement. Tout futur accord de gouvernement avec les partis de gauche devra intégrer des engagements fermes concernant :

- le refus de la relance du programme électronucléaire à travers les réacteurs EPR ;
- la sortie la plus rapide possible du nucléaire par un arrêt programmé des centrales existantes ;
- le lancement d'un programme ambitieux d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- la fin du retraitement à La Hague ;
- le refus de l'enfouissement irréversible des déchets.

Signataires

Alsace :
Sager Christian.

Aquitaine :
Berthou Jean-François, Blanchard Dominique,
Boutheau Marie-Christine, Colocoloff Chantal,
De Marco Monique, Lasaygues Marc,
Lhomme Xavier, Mathieu-Vérité Dominique,
Mollon Agnès, Richard Nathalie, Scazza Pascal.

Auvergne :
Brousse Eliane, Clavaud Olivier, Gendre Gérard,
Mollon Agnès, Rouaire Nicole.

Bourgogne :
Bourgade Claude, Cordier Alain, Guillemet Nicolas,
Peyraud Jean-Michel, Sejeau Wilfrid.

Bretagne :
Borvon Gérard, Borvon Michèle, Créac'h Youenn,
Hyon Nicolas, Kiil-Nielsen Lars,
Le Boulicaut Jocelyne, Rodrigue Constance,
Rolland Michel.

Centre :
Cardon Didier, Leniar Denise, Leniar Roland.

Franche-Comté :
Petit Christian.

POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DÉMOCRATISÉ ET DÉCENTRALISÉ. [SUITE]

Île-de-France :

Alluchon Mathilde, Auger Suzanne,
Bavay Francine, Billard Martine, Bock Michel,
Boutault Jacques, Bu Ludovic, Chenais Joël,
Cicoella André, Contassot Yves,
D'Hermies Suzanne,
Duranton Janine, Fournier Alain,
Duflo-Blettery Cécile,
Gambier Jean-Michel, Gazeilles Vincent,
Girault Jean-Pierre, Giry Thomas, Gleizes Jérôme,
Joxe Cécilia, Lagoutte Jacqueline, Lipietz Alain,
Lipinski Marc, Longéras François, Martini Lucia,
Mas Kyra-Françoise, Millot Patricia, Minnaert Pierre,
Najdovski Christophe, Naviaux Catherine,
Philippon Guy, Picard Jacques, Poursinoff Anny,
Rivret Serge, Rufet Corinne,
Segresta-Comte Francine, Teixeira Valentin,
Verstegen Michel.

Languedoc-Roussillon :
Lemaitre Michèle.

Limousin :
Normand Roger.

Lorraine :
Billon Serge.

Midi-Pyrénées :

Brozio Brigitte, Berman-Beroy-Prido Françoise,
Paysokhan Nazy.

Haute-Normandie :

Blavette Guillaume, Euzenat Gilles, Fenault Benoît,
Fihey Jacqueline, Grima Guillaume,
Martot Stéphane, Rouzaud Martine.

Pays de la Loire :

Braud Alexis, Deligny Marc, Desprez Frantz,
Grosdoy Augustin, Le Corroller Gaël.

Provence Alpes Côte d'Azur :

Billiotet Anne-Marie, Chérel Didier,
Chiambretto Bruno, Malvezin Bruno, Marimot Guy,
Meunier Jeanne, Imbert-Vier Simon, Olivier Michel.

Poitou-Charentes :

Gandais-Riollet Natalie, Maret Jacques.

Rhône-Alpes :

Balmain Henri, Leras Gérard, Mongaburu Yann,
Wilson Michel.

Savoie :

Jaillet Françoise, Roulet Michel.

15

POUR UNE BONNE VALORISATION DU TRAVAIL DES COMMISSIONS NATIONALES

Les Commissions Nationales des Verts ont diverses missions qui sont énumérées à l'article IX.1 de l'agrément intérieur.

Ces Commissions thématiques ont un rôle prééminent pour constituer la doctrine de notre parti : les militant(e)s y sont engagé(e)s de façon individuelle, hors de toute confrontation idéologique, sur leurs connaissances personnelles ou techniques, voire leur choix militant.

Ces lieux de réflexion sont indispensables pour faire avancer, proposer des thèmes forts, argumentés, pour rédiger le programme de l'Écologie Politique : il nous faut pouvoir dépasser les limites de la confrontation actuelle des idées, trop confinées à l'intérieur de chaque commission.

Le rapport du travail de chaque commission fait maintenant devant le CNIR est un énorme progrès qu'il faut approfondir.

Une réflexion, en cours au sein de l'inter commission, doit être poursuivie.

Deux rôles principaux peuvent être assignés aux commissions, nationales et régionales.

L'actuel règlement intérieur, sur le fonctionnement des commissions, ne doit pas être modifié mais complété par l'attribution de moyens pour améliorer les deux objectifs ci dessous désignés.

1) Le CNIR, organe législatif des Verts doit pouvoir proposer le corpus de gouvernement de l'écologie politique en valorisant le travail des commissions.

Chaque commission restera agréée selon l'actuel règlement intérieur. Les responsables de commissions seront défrayés de leurs frais de transport, hors budget des commissions, notamment pour la représentation externe.

Les commissions, de l'ordre du législatif, seront rattachées au CNIR, l'inter commission présidée par le bureau du CNIR qui sera leur référent, avec les moyens y afférant.

Les textes programmatiques seront validés par la commission référente (au moins par le bureau en cas d'urgence) voire par l'inter commission, avant passage au CNIR ou référendum militant ou AG programmatique.

Chaque commission ou groupe de travail national mettra en place des relais en régions, suivant les besoins du moment, ou de façon définitive, relais qui enverront des délégués à la commission nationale.

POUR UNE BONNE VALORISATION DU TRAVAIL DES COMMISSIONS NATIONALES [SUITE]

Les Cniriens devront s'inscrire dans au moins un des groupes de travail régional, pour permettre de faire évoluer notre positionnement vers plus de régionalisme.

Le budget prévisionnel devra inclure un permanent salarié, à disposition du bureau du CNIR pour la bonne gestion des commissions (une Tribune des Verts par an, programmes de réunion et interventions, listes Internet), chaque adhérent pouvant ainsi participer ou suivre les débats.

Les élus, à tous niveaux, devront recevoir les informations circulant sur ces listes en fonction de leur compétence dans les différents exécutifs, et devront prendre l'avis de la commission dans le cadre de leurs attributions.

Des AG programmatiques, des référendums militants, dans le cadre des échéances électorales, pourront être mis en place (motion du CNIR ou 10 % des militants).

2) D'autre part les commissions doivent pouvoir faire diffuser leurs débats internes vers tout le

mouvement, de façon à ce que la démocratie interne en soit enrichie.

Les commissions, le bureau du CNIR et les Cniriens devront mettre en place un débat transversal sur les principaux thèmes de l'écologie, de la société, des professions, des entreprises, etc.

Dans ce but, il sera constitué des groupes de travail transversaux, constitués à la demande du CNIR, de son bureau, de l'une ou l'autre des commissions, du CE ou d'un groupe d'au moins 50 militants sur 3 régions.

Les thèmes seront motivés par l'actualité ou plus simplement par la publication régulière, vers l'extérieur (médias et citoyens) des mesures que prendraient les Verts s'ils étaient au gouvernement à tel ou tel ministère.

Les groupes pourraient se constituer sur le mode du « cabinet fantôme » qui existe en Grande Bretagne pour le parti dans l'opposition.

Il ne s'agit pas de se calquer sur le découpage ministériel actuel mais de proposer ce que l'écologie politique ferait au pouvoir.

Par exemple l'Agriculture ne semble plus le ministère pertinent mais bien celui de l'Alimentation, et la Mer doit être traitée à part.

De même, Industrie ou Transports pourraient être abordés sous l'angle de la relocalisation des productions.

Motion

1) décident d'adopter les modifications de la première partie de cette motion ;

2) souhaitent qu'un groupe de travail soit désigné par le prochain CNIR pour étudier, avec les commissions, le/la responsable aux commissions du CE, quelles mesures peuvent être prises pour améliorer le travail des commissions et les relations des commissions avec les différentes structures des Verts avec lesquelles elles sont en relation ;

3) chargent les prochains CNIR et CE, dans le cadre de la RPI, de mettre en place dans les 6 premiers mois, un référendum qui permettra de trancher sereinement sur la constitution de ce «cabinet fantôme» avec tous les moyens qui seront nécessaires à ce débat.

Les signataires

Aquitaine :
Colocoloff Chantal.

Auvergne :
Russier Jean Paul.

Île-de-France :
Chenais Joël, Ferrier Lucien, Lelièvre Maud,
Papaloïsos-Chenais Héléne, Béréza Roman,
Gaspallou Michèle, Guibert Bernard,
Lecuyer Collette, Moreau Jean Pierre Henri,
Poli Stéphane, Portugal Maria.

Languedoc-Roussillon :
Pollet Patrice.

Lorraine :
Isler-Béguin Marie Anne.

Provence Alpes Côte d'Azur :
Murret Jean Pierre.

Pays de la Loire :
Bellenfant Joël, Varigault Jean Luc.

Poitou-Charentes :
Adam Sophie, Blanchet Maxime,
Boucher Christophe, Caroff Gilbert, Dolivet,
Escloupier Jean Michel, Ferrier Bernard,
Furautt Elisabeth, Maret Jacques, Picaud Patrick,
Puygrenier André, Toub Blanc Gilles.

Rhône-Alpes :
Arnoud Eric, Robert Wyss Bernadette.

16



POUR UNE CANDIDATURE VERTE À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2007

La monarchie présidentielle française est à l'opposé de la démocratie participative que nous défendons. La question de la cohérence d'une candidature verte à l'élection présidentielle doit donc être posée. Aujourd'hui certains voudraient répondre à cette question de principe par un argument tactique : il faudrait selon eux échanger « une non-candidature verte à la présidentielle contre un mode de scrutin à la proportionnelle pour les législatives suivantes ». 2007 sera une année exceptionnellement chargée avec des élections présidentielles suivies immédiatement par des législatives, puis des cantonales, des sénatoriales et des municipales.

Comment pourrions-nous enclencher une dynamique verte capable de couvrir l'ensemble de ces rendez-vous si les Verts sont absents du premier d'entre eux, pour une raison qui sera dénoncée par nos adversaires et comprise par une partie des électeurs comme un calcul politicien ? La logique de l'autonomie contractuelle, c'est d'être dans la meilleure position pour négocier un partenariat constructif. C'est d'abord en faisant un score important et clairement identifié à l'élection présidentielle que nous créerons le rapport de force nécessaire pour imposer à nos partenaires, d'une part un changement de mode de scrutin pour les législatives, et d'autre part

suffisamment de candidatures vertes pour constituer un groupe parlementaire.

S'il ne s'agissait que de faire entendre la musique environnementaliste d'un petit parti d'appoint de la gauche traditionnelle, ces arguments compteraient peu.

S'il s'agit de nous donner les moyens de devenir un parti politique de premier plan, nous devons prendre des risques pour réussir.

Certes, nous n'ignorons pas que les socialistes utiliseront l'argument du vote utile en s'appuyant sur le traumatisme d'avril 2002. A nous de convaincre le plus grand nombre d'électrices et d'électeurs que le seul vote utile, c'est celui qui résulte de leur conviction profonde pour soutenir le projet de société que nous leur proposons.

Signataires :

- Auvergne :**
Auroi Danièle.
- Aquitaine :**
Cuisset Jenofa, Etchegoin Martine, Zarrougui Toufik.
- Bretagne :**
Gouelou-Caplat Jacqueline.
- Basse-Normandie :**
Marie Mickaël, Giloire Pascal.
- Haute-Normandie :**
Rose Hervé.
- Bourgogne :**
Colin-Cordier Marie-Claude, Durnerin Christine, Hervieu Catherine, Peyraud Jean-Michel.
- Champagne-Ardenne :**
Joly Stéphane.
- Franche-Comté :**
Chalumeaux Marie-Agnès, Guyet Hubert, Tissier Corinne, Voynet Dominique.
- Île-de-France :**
Abderrahman Hervé, Archimbaud Jacques, Azzaro Nicole, Baupin Denis, Barrau Christophe, Belliard David, Berline Bouleau Sylvie, Boudereaux Laurent, Bourcart Khedidja, Caplat Jacques, Chaimovitch Patrick, Chasle Béatrice, Cochet Yves, Coen Gilles, Coumel Laurent, Deck François, Duchene Chantal, Dutrey René, Ferri Mireille, Honore Evelyne, Komites Pénélope, Labarte Frédéric, Lagoutte Jacqueline, Larrey Dominique, Le Duc Jean-Patrick, Lert Dan, Lipietz Hélène, Maziji Joseph, Mercier Jean-Jacques, Mesle Patrick, Nguyen Van Thuy Luc, Pages Olivier, Peyronel Jean-Bernard, Ramonet Damien, Rivas Nathalie, Serne Pierre, Taupin Laurent, Teixeira Valentin, Thevin Thierry, Tronchet Annie, Trubert Bruno, Vasseur Denis.
- Languedoc-Roussillon :**
Berlan Gérard, Pastor Silvain, Pollet Patrice.
- Midi-Pyrénées :**
Debebat Nicole, Dubuisson Catherine, Geoffre Michel, Malaganne Thierry, Saracino Marc.
- Provence Alpes Côte d'Azur :**
Aubry Pierre, Berrod Philippe, Comine Xavier, Moukomel Clarte Marianne, Rieux Max, Starek Patricia.
- Pays de la Loire :**
Aubert Marie-Hélène, Aubron Gérard, De Ruyg François, Gavallet Jean-Christophe, Marchand Françoise, Prigent Jean-Louis.
- Poitou-Charentes :**
Couillaud Christian, Maret Jacques, Rochaud Robert.
- Rhône-Alpes :**
Gouzou-Testud Guylaine, Le Bret Daniel, Longeon Olivier.

17



POUR UNE DÉCROISSANCE SÉLECTIVE ET ÉQUITABLE :

concept à apprivoiser (d'urgence), non à écarter !

La critique anti-productiviste dont les Verts sont porteurs depuis leur origine implique nécessairement la préconisation d'une décroissance ciblée sur des objectifs concrets.

Par exemple :

- Décroissance des hauts revenus et profits indécents, issus de l'économie financiarisée ;
- de l'exploitation des ressources non renouvelables (stocks) ;
- des gaspillages énergétiques, et en particulier de la production électronucléaire ;
- de la production et de la vente d'armements, de pesticides, etc. ;
- des transports aériens et routiers, du commerce intercontinental.

Cette décroissance sélective, dont les champs d'application devront être déterminés en alliant des critères d'écologie et d'équité sociale (visant la réduction des inégalités tant à l'intérieur des pays qu'entre Nord et Sud), pourrait fournir le mot clé qui parle à l'imaginaire et qui identifie, une bonne fois, l'écologie politique et le parti Vert comme tout autre chose qu'une composante environnementaliste et sociétale «bobo» de la nébuleuse «Gauche».

En effet ce mot choc, irrécupérable (à l'inverse du développement durable) par les faiseurs de consensus mou, résonne comme un avertissement grave avant le redoutable choc pétrolier structurel et non plus conjoncturel en

préparation pour les très prochaines années, et comme un appel à stopper l'insoutenable occidentalisation du monde. Il est cependant politiquement, et même électoralement, acceptable, dès lors qu'on le décline bien sur des objectifs concrets.

Il peut même devenir alors la clé de voûte d'un ensemble cohérent de propositions institutionnelles pour un avenir à la fois soutenable et équitable.

C'est précisément un tel corpus de propositions réellement alternatives qui manque actuellement à la mouvance altermondialiste, pour faire pièce au paradigme de la croissance qui cimente, sous la trompeuse ligne de partage droite gauche, la parenté idéologique des néo- et des socio-libéraux et lui donne son assise de pensée unique.

La vigueur antinomique de l'idée de décroissance, qui impacte de front un imaginaire collectif colonisé à la fois par l'idéologie libérale («consommez») et par l'idéologie «progressiste» (l'âge d'or de l'abondance pour tous est au bout des luttes sociales et de la domestication de la nature), sa radicalité, même pondérée et encadrée par des critères de sélectivité et d'équité, déclencherait (nécessairement reprise par un parti ayant pignon sur l'agora), le débat de fond nécessaire au renouvellement du paysage politique français (les Présidentielles de 2007, quel horizon excitant !).

Cette idée prendrait valeur de repère pour un vaste électorat potentiel, notamment jeune, actuellement déboussolé, réfractaire au mirage consumériste, et bien conscient de l'urgence qu'il y aurait à changer de cap «avant le mur» (l'ampleur du mouvement de sympathie autour de la pré-campagne présidentielle de Pierre Rahbi en 2001 en a été un signe fort).

Notre petit parti s'honorerait de ne pas faillir à sa mission historique, qui est davantage sans doute, d'éveiller et conforter un mouvement social capable d'infléchir le cours des choses que de conquérir une majorité d'élus dans les institutions (même si, à terme, et en hypothèse d'école, les deux perspectives peuvent ne pas être contradictoires).

Ce serait prendre date et faire un pas dans cette direction qu'introduire dès aujourd'hui dans notre référentiel programmatique, comme un élément fondamental, cette notion de décroissance, que je propose de qualifier de «sélective» (selon des critères combinés écologiques et économiques) et «équitable» (selon des critères sociaux et mondialistes), donc «soutenable».

Ce pourrait être, a minima, en modifiant le titre de la fiche A6 qui développe justement notre traditionnelle critique anti-productiviste et élimine, d'un coup de plume bien léger, la notion de décroissance soutenable.

Je propose donc de remplacer son titre actuel : «vers un développement soutenable» par :

**«VERS UN AVENIR SOUTENABLE
PAR UNE DÉCROISSANCE
SÉLECTIVE ET ÉQUITABLE»**

Provence Alpes Côte d'Azur :
Grogno Alain, Meunier Jeanne.

Pays de la Loire :
Moulin-Brillant Daniel, Weller Emile.

Rhône-Alpes :
Bardy Marc, Bonnet Jacques, Boullon Gérard,
Cozon Stéphane, Gouriou Denis, Cornut Pierre,
Diviani Pierre, Journet Edith, Muthig Geoffroy,
Perrier Gérald, Persico Danielle, Riguet Pierre,
Roussel Georges, Thoumelin Françoise.

Savoie :
Léger Martine.

Signataires

Centre :

Lénier Denise, Lénier Roland.

Île-de-France :

Bastard Luc, Dubarry Francis, Mosmant Daniel,
Sas Eva, Soltic François, Vicherat Philippe.

Lorraine :

Lefranc André.

Midi-Pyrénées :

Brozio Brigitte.

18

POUR UNE DÉMOCRATIE INTERNE RENFORCÉE :

quelle place pour les élus dans le mouvement vert ?

La stratégie dite du « dedans/ dehors » est un choix fondamental des Verts : un pied dans les mouvements sociaux comme co-acteurs de leurs luttes, un autre dans les institutions comme co-décideurs des réponses à apporter à leurs revendications et des politiques publiques.

Cette stratégie génère une tension en interne qui est elle-même foncièrement politique, tension qu'il faut délibérément assumer parce que c'est d'elle que surgit notre capacité à transformer la société.

Cependant, les effets pervers de la multiplication du nombre d'élus extérieurs sont bien connus. Leur proportion rend leur rôle indéniable, d'autant qu'eux ou leurs salariés siègent de plus en plus souvent dans les instances décisionnelles internes (Exemple : 8 élus ou salariés d'élus sur 15 au Collège Exécutif).

Inutile de faire l'autruche, nous savons tous les dérives que peut entraîner une confusion des rôles : le risque existe de se retrouver en porte à faux entre les orientations du parti et la logique des institutions ou encore sa carrière personnelle. Et ne faisons pas d'angélisme, ce n'est pas une question de morale individuelle, mais de système à mettre en place pour éviter un problème récurrent dans toutes les organisations, qu'elles soient associatives, syndicales ou politiques.

Comme force politique porteuse de renouveau, Les Verts doivent se doter de garanties quant à la place des élus et de leurs salariés dans leurs instances.

Motion

L'Assemblée Générale réunie le 21 novembre 2004 :
Mandate le comité de pilotage de

Signataires

Bourgogne :
Roux André

Île-de-France :
D'hermies Suzanne, Dreano Bernard, Tronchet Annie

Languedoc-Roussillon :
Alamartine Françoise, Benson Claude Marie,
Dumas Michel, Gauthier Jacqueline, Horde Maurice,
Hurtado Emile, Quenisset Anne-marie,
Lemaitre Michèle, Markovic Jacqueline,
Panray Artee, Raynaud Emmanuel, Valnet Ange,
Zerhen Linda

Midi-Pyrénées :
Maigne Nicolas

Poitou-Charentes :
Crozel Bernard

Pays de la Loire :
Declercq Jean paul

Provence Alpes Côte d'Azur :
Grangier Stéphane,
Grangier Elyane, Malvezin Bruno, Marimot Guy,
Meunier Jeanne, Olivier Jacques, Peyron Jean louis,

19

FRANCE ARC EN CIEL (suite ...) :

POUR UNE REPRÉSENTATION MIXTE ET MULTI-CULTURELLE, JUSTE ET ÉQUILBRÉE

Alors que des Français d'origine africaine, maghrébine et asiatique sont de plus en plus nombreux à être partie prenante de la vie politique de leur pays, force est de constater que

la classe politique française demeure désespérément monocolore. Cette discrimination politique fait écho à celle plus largement répandue dans tous les rouages de

la RPI pour qu'il soumette aux adhérents les modifications suivantes dans les textes verts :

- "Le Collège Exécutif ne comprendra pas plus de 30% « et de collaborateurs d'élus dans des exécutifs majoritaire et de collaborateurs d'élus rémunérés.»

- "Les Conseils d'Administration Régionale et leur exécutif ne comprendront pas plus de 30% d'élus dans des exécutifs majoritaire et de collaborateurs d'élus rémunérés".

- "Les Conseils Départementaux et leur exécutif ne comprendront pas plus de 30% d'élus dans des exécutifs majoritaire rémunérés et de collaborateurs d'élus rémunérés.»

- Les décisions importantes au sein des structures se prendront au sein de collèges séparés : un premier collège composé des adhérents non élus et des élus d'opposition, un deuxième collège formé des élus majoritaires et des collaborateurs d'élus rémunérés.

POUR UNE REPRÉSENTATION MIXTE ET MULTI-CULTURELLE, JUSTE ET ÉQUILIBRÉE [SUITE]

et sociaux vers les banlieues, les amalgames répétés visant régulièrement les jeunes de ces cités, font que les populations des quartiers se renferment sur elles-mêmes et ne se rendent plus aux urnes.

Lors des dernières élections, notamment Régionales, tous les partis s'étaient mis d'accord pour tenter de bousculer les choses. A cette occasion nous avons pu entendre une leader verte déclarer sur un plateau de télévision que chez les Verts, la question de la Représentation des Français d'origine étrangère sur les listes de candidature avait été réglée en amont. Malheureusement, nous connaissons la suite.

En 2004, le nombre d'élus issus de l'immigration n'est toujours pas convaincant à l'Assemblée Nationale, au Sénat, dans les municipalités ou les conseils régionaux.

Au Conseil Régional Ile-de-France, sur 209 élus que compte l'assemblée, seuls 6,7% (3,8% femmes et 2,9% hommes) sont supposés issus des pays du Sud, les Verts – tous des hommes – étant les moins bien représentés de l'ensemble de la gauche.

Souvenons-nous qu'il y a encore peu, le slogan des Verts était Faire la politique autrement. Pourtant, au vu de la place accordée aux Français d'origines étrangères, nous pouvons dire que Les Verts sont malheureusement devenus un parti comme les autres.

Chez Les Verts, si l'on n'observe pas de volonté d'écarter ces Français

issues des pays du Sud, une démarche volontariste de les intégrer ne se manifeste pas non plus.

Que faire de ces personnes d'origine africaine, maghrébine ou asiatique qui ont rejoint, nombreuses, les rangs des écologistes en espérant y trouver une réponse à leurs préoccupations politiques ?

Elles n'ont qu'à suivre les bonnes intentions des Verts, marquées par exemple, par une décision du CNIR en date des 22 et 23 novembre 2003, qui n'a jamais été suivie d'effet.

Pourtant, après la réussite de notre score parisien aux municipales de 2001, notre résultat aux régionales laissait une marge tout à fait confortable à nos candidats issus de l'immigration. Or, ce que nous observons est un pourcentage évalué entre 1,8% et 3,6% (soit environ – hypothèse haute – 1,2% de femmes et 2,4% d'hommes) sur 168 élus régionaux Verts au niveau national. Est-ce véritablement représentatif de la société française ? Va-t-on encore une fois mettre en avant la faiblesse de l'offre ?

Nous savons que ce texte va susciter des commentaires désobligeants : ils font du communautarisme ou ils veulent nous imposer des quotas. Mais nous sommes prêts à faire front, car là n'est pas notre but.

Nous, signataires de cette motion ponctuelle, voulons une représentation mixte et multi-culturelle, juste et équilibrée de ce parti dont nous sommes.

La lutte contre le racisme consiste

d'abord à lutter contre les préjugés mais aussi contre les démagogies et les générosités d'apparence écrit Jacques Tarnero. Il serait temps que cela soit pris en compte chez les Verts.

Au mois de décembre prochain, l'Assemblée Fédérale des Verts devra ajouter à son programme les axes suivants (motion adoptée au CNIR, 22 - 23 novembre 2003) :

- * s'assurer et veiller à une présence significative de Français issus des pays du Sud en position éligible. Cette décision vaudra pour toutes les élections à venir (municipales, cantonales, régionales, législatives, sénatoriales, européennes) ;

- * demander à toutes les instances décisionnelles des Verts de s'assurer que les Français dans toutes leurs diversités d'origine, soient représentés de manière significative aux différents niveaux institutionnels tant en interne qu'en externe ;

- * lancer un observatoire national des discriminations pour repérer les facteurs de discrimination liés à la pratique politique au niveau de chaque région, de chaque groupe local (comme il l'a déjà été demandé lors du dernier Congrès) ;

- * mandater les commissions régionale et nationale électorales afin qu'elles mettent en œuvre la décision prise ce jour (23.11.2003).

Motion présentée par :

Isabelle Morin, Ruffin Mpaka, Eleonore Bassop, Toufik Zarrougui

Signataires

Alsace

Buchmann Andrée, Oumeria Meddah, Tine Samir

Aquitaine

Mamère Noël, Richard Nathalie, Zarrougui Toufik

Auvergne

Auroi Danièle, Bessat Vincent, Sonzogni Djamilia

Champagne-Ardenne

Crouzet Gérard, Joly Stéphane

Haute-Normandie

Bonay Sébastien, Mabille Marie

Île-de-France

Alluchon Mathilde, Alvaro Joao, Bavay Francine,

Beidari-gaultier Ramatou, Bock Michel,

Boumediène-thiéry Alima, Bourcart Khadidja,

Cariou Loïc, Carrillo Clarisa,

Comte-segrestaa Francine, Conteh Brima,

Didi Réda, Djibrine Albert, Dos Santos Hamilton,

Douidi Hetman, Dubarry Francis, Farbiaz Patrick,

Ferri Mireille, Fillon Guillaume, Ganga Alain,

Guillaume Francine, Jomier Bernard,

Jullien Bertrand, Kéramane Nabila, Kraft Anne,

Lemaire Gilles, Lert Dan, Lipietz Alain, Lorut Danièle,

POUR UNE REPRÉSENTATION MIXTE ET MULTI-CULTURELLE, JUSTE ET ÉQUILIBRÉE [SUITE]

Mabouana Anicet, Mercier Jean-jacques,
Morin Isabelle, Mpaka Ruffin, Mpika Donatien,
Satouri Mounir, Sauvage Jean-michel,
Soltic François, Sourdioux-later Carole,
Souyris Anne, Tarraud Bruno, Vicherat Philippe,
Voynet Dominique, Wajdi Limane.

Languedoc Roussillon :
Iardanoff Sylvain, Taddei Jean-charles.

Midi-Pyrénées :
Boudet-ekue Martine, Brozio Brigitte,
Lenglet Catherine, Vidal Marc.

Nord-Pas de Calais :
Blandin Marie-christine, Caron Jean-françois,
Sarkis Frédéric, Schliwanski Sabrina,
De Veylder Bernard.

Pays de La Loire :
Azzi Elhadi, Gourvil Claude, Chocteau Guillaume,
Gallais Mireille, Landelle Danièle, Lepain Sylvio,
Meeldijk Colette, Pucel Maurice, De Rugy François,
Simon François, Vandenberghe Christine.

Provence Alpes Côte d'Azur :
Bordin Robert, Spinelli Océane.

Rhône-alpes :
Balmain Henri, Patricio Silva, Traynard Maritsou,
Yogananthan Muttiah.

Réunion :
Espéret Jean-pierre.

20

S'AFFRANCHIR DE LA LOI DU PLUS FORT : POUR L'ÉGALITÉ SOCIALE !

De l'émancipation laïque à l'émancipation sociale

La gauche s'est profondément divisée à propos de la loi sur la laïcité. Comment en est-on arrivé à une telle incompréhension de fond quant aux valeurs à défendre ?

Le gouvernement est en partie responsable de cette situation. En prétendant défendre la laïcité, il nous a engagés dans un curieux dialogue avec certains courants religieux et régressifs.

Notre responsabilité en tant que parti politique est de porter l'acquis des luttes pour la liberté sexuelle et de l'égalité en l'inscrivant dans la modernité de notre monde contemporain. C'est l'enjeu essentiel de cette "laïcité vivante" que nous appelons de nos vœux.

La laïcité entend promouvoir ce qui peut nous unir toutes et tous. Elle

est aussi un levier d'émancipation de notre capacité de jugement autonome, en dehors de toute immixtion d'un pouvoir spirituel, religieux ou non.

L'intelligence de la laïcité est de pouvoir concilier l'épanouissement des individus et l'existence des communautés dans le respect des valeurs universelles. Celles pour lesquelles on se bat, ici et ailleurs.

Ce n'est pas la laïcité qui est la cause de toute la misère du monde. Elle n'est pas à la source des offensives contre l'égalité des genres ou des inégalités des droits économiques et sociaux !

Par contre, la confusion entre les affaires publiques et les pouvoirs religieux, elle, y participe.

Dans la même veine, le communautarisme, en creusant des

fragmentations dans les sociétés, favorise les archaïsmes au détriment de l'argumentation. Sa logique assigne l'individu à sa seule origine, et ce, à perpétuité. Allié du libéralisme économique, il prospère sur le terreau des inégalités.

Il est des moments où le courage politique est de sortir de la nasse médiatique. Sortir de l'événement pour aller à l'essentiel.

Si nous voulons changer le réel sur le terrain de l'égalité, nous devons être une force de proposition et d'action pour mettre en œuvre des politiques concrètes contre les inégalités sociales et territoriales, les discriminations, les exclusions, le chômage, le racisme et l'antisémitisme.

C'est là le lien entre émancipation laïque et émancipation sociale.

C'est en ce sens que les Verts sont pour une laïcité vivante sans complexe !

Signataires :

Île-de-France :

Jean-Marc Pasquet, Arlette Zilberg, Yves Frémion,
Patrice Gohier, Didier Idjadj, Rachel Khan,
Paul Athuil, François Xavier Florès, Isabelle Lew,
Hélène Zanier, Béatrice Chasles,
Jeannine Otte, Aurélie Filipetti, Barbara Pompili,
Franck Contat, Stéphane Von Gastrow,
Michel Lebailly, Marianne Auffret,
Simone Fest, François Doucet

Picardie :
Arnaud Caron,

Rhône-Alpes :
Marie Berger, Philippe Namias, Béatrice Muntlak,

Basse-Normandie :
Mickaël Marie,

21

UN PLAN AMBITIEUX CONTRE L'EFFET DE SERRE EN FRANCE :

Le facteur quatre

La responsabilité des états développés de l'hémisphère Nord est immense dans le demi siècle qui vient de s'ouvrir. Ou nous aurons collectivement réussi à diminuer par quatre nos rejets moyens à l'atmosphère de gaz à effet de serre et la température globale n'augmentera que de 2°C. Ou a contrario, celle-ci atteindra des niveaux incompatibles avec l'adaptation de nos milieux naturels.

Aussi dans la perspective de 2007, dans le cadre d'un protocole de Kyoto entrée en droit international, les Verts demanderont à leurs partenaires, en France d'engager un grand programme qui devra comprendre :

- une politique systématique de performances dans les usages de l'énergie ;
- l'encouragement concret au recyclage et à la consommation issus du recyclage, comme des mesures endiguant l'inflation des volumes d'emballage ;
- des mesures concrètes et pourquoi pas fiscales, encourageant le stock "trois jours" en entreprise, seules capables de faire reculer le flux tendus

et les transports inefficaces ou inutiles de marchandises ;

- l'engagement des mesures permettant un rythme annuel de production d'ENR de l'ordre de 2000 mégawatts par an, ce qui est le rythme de nos voisins européens ;

- l'engagement en France et la revendication en Europe d'investissements pour le ferroutage et des TGV européens seuls capables d'éviter l'explosion du tout camion et des plates formes aéroportuaires dans l'Europe continent.

L'adoption de la Haute Qualité Environnementale comme nouvelle norme de l'habitat. La mise au point de produits financiers rendant indolores socialement les surcoûts d'investissements, effacés et récupérables sur les économies de charges de fonctionnement.

- L'affirmation au travers de la décentralisation d'un droit reconnu aux collectivités locales et territoriales de prendre la compétence effet de serre, ce qui se traduira par une réelle compétence énergie et transport

L'état pour sa part veillera à ce que cette perspective soit rendue possible en faisant respecter la loi, en facilitant les montages, y compris l'offre nouvelle sur le plan des produits financiers, facilitant les investissements en ce sens .

Il organisera la promotion d'alternatives techniques et de réponses nouvelles pour répondre aux besoins de mobilité. Il encouragera par des appels d'offre et des concours à l'innovation, l'industrie française à prendre sa place pour rattraper notre retard dans ces secteurs.

Les régions et départements seront autorisées par la loi à organiser d'une part, les conditions de transferts modaux de la route vers d'autres modes (soutien aux PDU, trains cadencés interurbains, TCSP, Véhicules individuels partagés...) et d'avoir l'autorité sur les opérateurs, quels que soient leurs statuts, qui devront dès lors se mettre au service de ces ambitions, d'autre part de conduire globalement une politique "facteur quatre" et de se doter en conséquence des instruments de mesure et d'évaluation permettant de connaître le rythme des avancées.

Les collectivités seront accompagnées pour investir dans des solutions ouvrant la voie à un recul nette de l'effet de serre.

Signataires

Alsace :

Stoll Henri, Hauss Yves, Wherling Yann.

Aquitaine :

Colocoloff Chantal.

Bretagne :

Uguen Alain.

Champagne-Ardenne :

Orban Viviane.

Haute-Normandie :

Cormand David.

Île-de-France :

Hascoet Guy, Chenais Joël, Driot Marie Hélène, Ferrier Lucien, Jean Joseph Alain, Lelièvre Maud, Papaloïsos-Chenais Hélène, Poirier Michel.

Languedoc-Roussillon :

Biau Jean Claude, Dupont Laurent, Pollet Patrice.

Limousin :

Guédet Laurence.

Lorraine :

Isler-Béguin Marie Anne.

Midi-Pyrénées :

Jurado Alexandre.

Nord-Pas de Calais :

Bonduelle Antoine.

Provence Alpes Côte d'Azur :

Azibi Gérard, Azibi Ludovic, Azibi Sebastien, Navio Sophie, Chesnel Luc, Murret Jean Pierre, Spinelli Océan.

Poitou-Charentes :

Maret Jacques, Boucher Christophe, Blanchet maxime.

Rhône-Alpes :

Arnout Eric, Dinguerard Maguitte, Longeon Olivier.

22

VERTS



RASSEMBLONS-NOUS DANS LA PRATIQUE

« Les Verts sont altermondialistes. Ils veulent co-produire un projet rassembleur. Ils sont un parti d'action et de transformation. » Ces mots d'après journées d'été peuvent vertébrer la synthèse souhaitable à Reims. Pour impulser confiance et dynamisme, chez les adhérents et dans la société, ils demandent à être illustrés par des références pratiques aux enjeux politiques de la période.

1- Les Verts sont altermondialistes.

Les Verts altermondialistes ont préparé l'accueil du Forum Social Européen de Paris/St Denis en s'impliquant dans le contre G8 d'Evian, dans le rassemblement du Larzac, dans les Forums locaux pour écologiser les échanges et élargir la conscience anti-productiviste des dizaines de milliers de participants. Les élus ont appuyé le succès de l'évènement et ont participé activement au forum des autorités locales.

A l'avenir les Verts s'engagent à élargir cette implication pour fortifier la mouvance et les initiatives altermondialistes.

Les Verts sont également altermondialistes lorsqu'ils manifestent aux côtés des Palestiniens contre l'entreprise d'apartheid et d'anéantissement national ; aux côtés du peuple Vénézuélien pour la terre, l'éducation, la santé ; aux côtés des Tchétchènes ... Les Verts reconnaissent le droit imprescriptible des peuples à l'auto-détermination et soutiennent l'occupé contre l'occupant.

2- Les Verts veulent co-produire un projet rassembleur.

Cette co-production exprime la volonté de rassembler les forces vives de la société pour élargir les marges de manœuvre de sa transformation. Elle suppose le

respect des partenaires. Elle épargne à nos élus l'ankylose institutionnelle. Cet engagement public de co-responsabilité n'est pas une simple consultation des acteurs sociaux. Il scelle l'engagement d'orienter résolument notre écologie comme vecteur du bien-être du peuple et notre mouvement, comme le continuateur de son combat historique émancipateur. A cet effet, les Verts s'engagent

- à écouter le mal-vivre du grand nombre, à les aider à mobiliser leurs ressources, à partager leurs combats et à intégrer leurs apports dans les combats politiques.

- à créer une dynamique de contractualisations ouvertes entre le parti, ses militants, ses élus et les ressources créatives de la société civile, associative, syndicale et politique.

- à préparer les alliances électorales nécessaires de second tour par des batailles de premier tour autour d'un.e candidat autonome à l'élection présidentielle et du plus grand nombre de listes municipales et de candidat.e.s- député.e.s , porté .e.s par ces combats .

- à apprécier, à la mesure de la dynamique citoyenne, tout mode de gestion commune avec nos alliés de gauche, depuis la participation, critique et constructive aux exécutifs, jusqu' à la rupture en cas de politique contraire sans exclure le soutien sans participation.

3- Les Verts sont un parti d'action et de transformation

Quand le rapport de forces politiques est tel qu'aujourd'hui, les Verts, militants et élus, soutiennent la désobéissance civile. Ils partagent les combats légitimes de fauchage de cultures d'OGM, de mariage des couples de même sexe, de référenda locaux ouverts aux résidents étrangers, de réquisition

des logements vides.. contre les agressions, les discriminations, les destructions légales. Ces prises de risques courageuses contribuent à débloquent une société écrasée par le conformisme de l'argent-roi. Elles sont l'honneur des Verts. Elles font patrimoine politique de notre écologie de transformation comme les dénonciations de ces « dérives gauchistes » peuvent faire panoplie d'une écologie d'accompagnement. Puisque l'indispensable mise en place de politiques publiques écologiques ne peut remplacer la diversité des combats, un parti de transformation affiche clairement la couleur : les élus ont un rôle incontournable d'action dans des institutions qu'ils mettent au service de la mobilisation des ressources vives du pays, force décisive de cette transformation. Dans cette articulation des rôles , les adhérents Verts, pleinement engagés dans la société civile, sont les passeurs incontournables entre les élus et la société en mouvement. Un parti de transformation ne mesure pas son efficacité politique au nombre absolu de ses élus mais à l'équilibre dynamique et influent entre ses militants actifs et ses élus

C'est pourquoi, les Verts s'engagent

- à porter l'attention la plus grande aux adhérents sous forme de formation ; de matériaux politiques, de règles de fonctionnement, de respect de l'éthique qui leur permettent de participer pleinement à la vie démocratique du parti..

- à développer l'influence de notre mouvance par des efforts permanents pour rendre l'écologie populaire, au double sens de répondre aux préoccupations du plus grand nombre et de la rendre attractive par un langage et des actes qui lui parlent.

VERTS

RASSEMBLONS-NOUS DANS LA PRATIQUE [SUITE]

Île-de-France :

Bourgain Michel, Bavay Francine, Lemaire Gilles,
Dubarry Véronique, Lipietz Alain, Le Strat Anne,
Aoustin Marie, Boiffier Jean-Yves, Carrillo Clarisa,
Comte-Segrestaa Francine, Dacheux Jean-Pierre,
De Oliveira Helder, Farbiaz Patrick,
Fargeas Rémi, Gabriels Boris, Garel Sylvain,
Giry Thomas, Gleizes Jérôme, Guibert Bernard,
Hamilton Dos Santos,
Keramane Nabila, Kiefe Françoise, Lafont Jean,
Lagoutte Jacqueline, Longerinas François,
Mosmant Daniel, Petitjean Patrick, Seguin Joël,
Vergtegen Michel, Yoganawtaan.

Alsace :

Sager Christian.

Aquitaine :

Mamere Noël, Scazza Pascal.

Auvergne :

Rouaire Nicole, Duclos Jean-Michel, Girard Roger.

Bretagne :

Borvon Gérard.

Centre :

Duthu Marie-Francoise.

Haute-Normandie :

Taleb Claude.

Limousin :

Cogneras Cyril, Normand Roger.

Lorraine :

Rolland Michel

Midi-Pyrénées :

Brozio Brigitte.

Nord-Pas de Calais :

Seris Nicole, Blandin Marie-Christine.

Provence Alpes Côte d'Azur :

Meunier Jeanne, Marimot Guy, Bordin Robert,
Campion Benoît, Imbert-Vier Simon, Rieux Max.

Rhône-Alpes :

Leras Gérard, De Beaumont Anne, Balmain Henri,
Cornut Pierre, Leibman-Partensky Anne, Sandt Olivier,
Trousselle Marie.

Savoie :

Coulombel Alain, Gablin Pierre, Moccozet Laurent,
Nachon Nicole, Nachon Guy, Maistre Gilles.